



SYNTHÈSE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



POURQUOI UN PORTRAIT DE TERRITOIRE ?

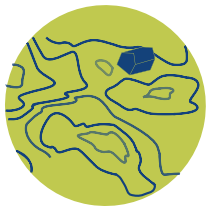
Pour :

- > Partager les enjeux de la coordination des politiques publiques
- > Identifier les relations entre le territoire et ses voisins
- > Comprendre les mécanismes internes au territoire
- > Voir le territoire comme un tissage : tout est lié

Le présent document est une **synthèse du diagnostic de territoire**, ce dernier comprend : atlas cartographique et statistique, état initial de l'environnement, diagnostic agricole et sylvicole.

QUATRE CLÉS DE LECTURE

Quatre clés de lecture, comme autant de portes d'entrée au diagnostic :



LE SOCLE NATUREL, LES FONDEMENTS DU PAYSAGE



UN ENVIRONNEMENT PRIVILÉGIÉ MAIS FRAGILISÉ



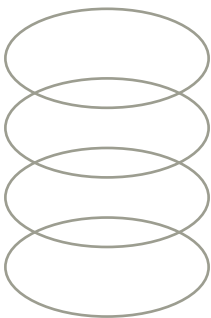
UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉS



DES ÉVOLUTIONS QUI IMPACTENT LA COHÉSION



L'atlas cartographique et statistique



L'état initial de l'environnement (EIE)



Le diagnostic agricole et sylvicole

Les Aspres forment un territoire qui s'est structuré entre :
- des complémentarités avec les territoires voisins et supra-communautaires ;
- des solidarités, à l'échelle locale et communautaire.

Ainsi, le diagnostic questionne : dans un contexte d'adaptation au changement climatique, en quoi la solidarité et la complémentarité sont un socle essentiel à l'avenir du territoire ? Quelles sont les évolutions récentes dans les dynamiques locales ? En quoi ces évolutions impactent-elles le territoire ? Enfin, à horizon 10 ans, quels défis seront à relever pour la CC des Aspres ?

Préambule 6

PARTIE 1 | Le socle naturel, les fondements des paysages 7

- 1. Un socle naturel au relief marqué 7
- 2. Un socle générateur de paysages 8

PARTIE 2 | Un environnement privilégié mais fragilisé 11

- 1. Une ressource en eau fragile et sous pression 11
- 2. Des milieux naturels aux enjeux multiples 12
- 3. Des continuités écologiques identifiées à travers le territoire : la trame verte et bleue 13
- 4. Une géographie et un climat générateurs de risques 15

PARTIE 3 | Un territoire de solidarités 19

- 1. A l'échelle locale, une nécessaire solidarité entre les habitants 19
- 2. Une solidarité organisée à l'échelle intercommunale 20
- 3. Des complémentarités à plusieurs échelles 21

PARTIE 4 | Des évolutions qui impactent la cohésion 25

- 1. Un tissu urbain qui se désolidarise 25
- 2. Une agriculture en mutation 26
- 3. Un potentiel sylvicole valorisable mais sous tension 27

Préambule

» Un PLUi pour les Aspres

Tirant son nom du latin «aspera», puis «aspra» en catalan signifiant terres arides, la Communauté de Communes des Aspres se localise en région Occitanie, dans le département des Pyrénées-Orientales.

Elle prend place à l'est du département, au sud-ouest de sa préfecture, Perpignan.

L'établissement public de coopération intercommunale des Aspres a été initié en 1997. En 2024, le territoire compte 19 communes, réunies autour de la ville-centre Thuir.

Le périmètre de l'EPCI est presque équivalent à la biorégion des Aspres, localisée entre les Vallées du Tech et de la Têt.

Localisation de la CC des Aspres et principales infrastructures :



Vue aérienne de Castelnou - source : Office de tourisme Aspres-Thuir

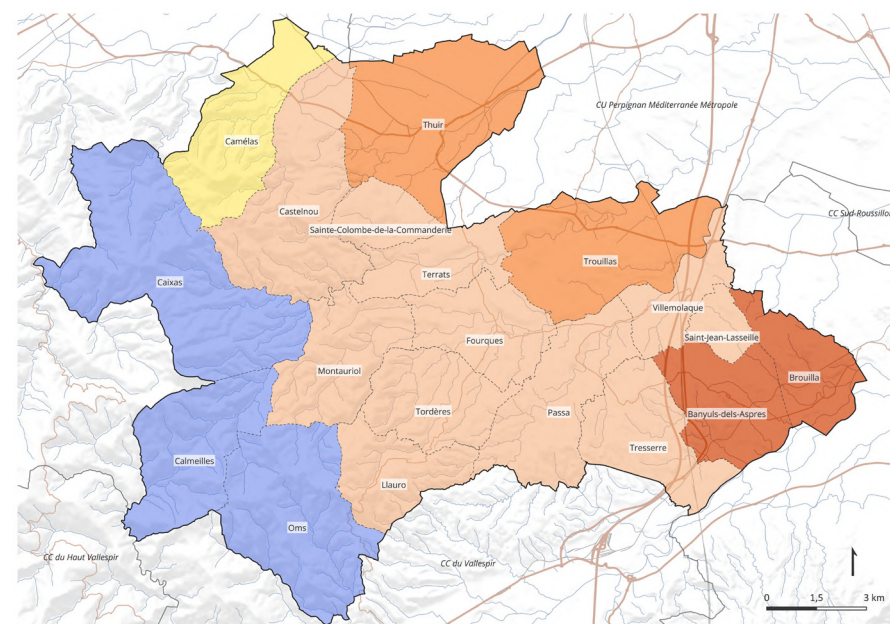
Ce positionnement géographique confère au territoire une diversité des paysages, des dynamiques socio-économiques inégales et des influences extérieures hétérogènes. Dans un contexte de changement climatique identifié à l'échelle nationale, le département des Pyrénées-Orientales est particulièrement touché, notamment par une évolution des précipitations (répartition, quantité...).

Ce contexte de tension et d'évolution climatique renforce la volonté d'une réflexion commune à l'échelle de l'intercommunalité des Aspres, qui se traduit par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

22 700 habitants
 en 2021, soit 6,7% du poids
 démographique du SCoT

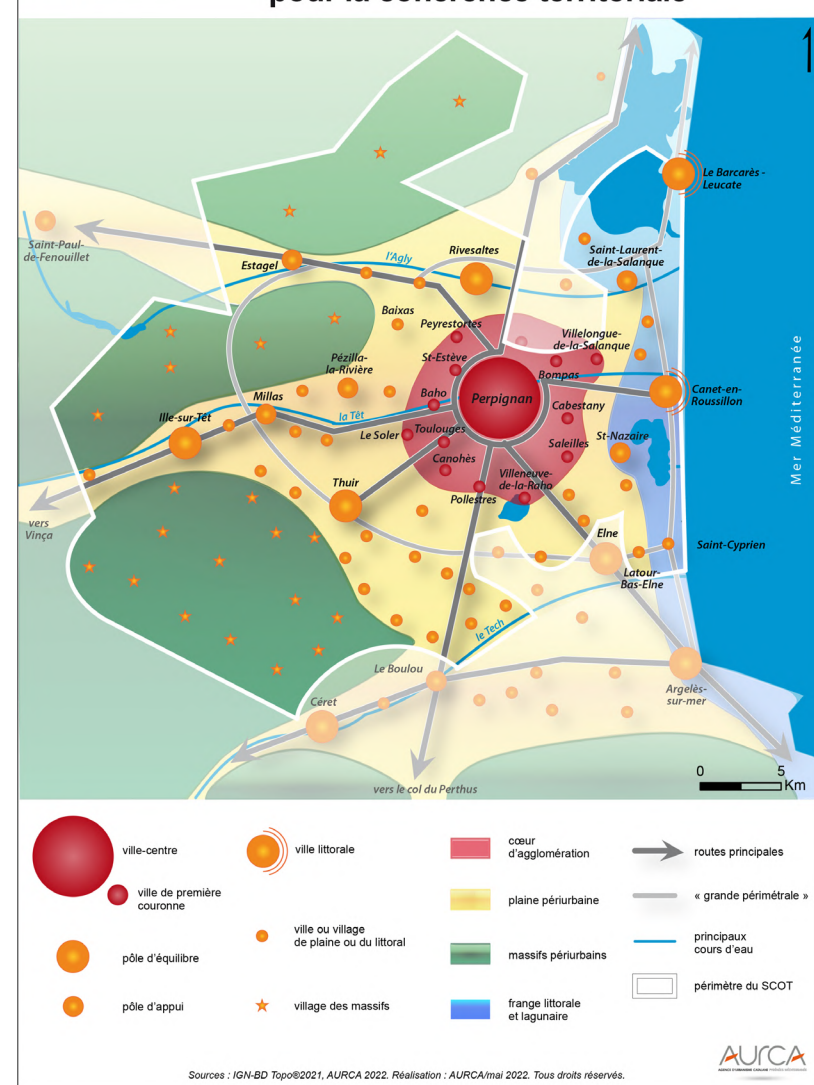
19 communes
 dans une tradition de solidarité
 et de coopération

**4 communes soumises à la
 loi Montagne**
 d'une densité moyenne de 17
 hab/km²



Etat des lieux des documents d'urbanisme locaux en vigueur

Conforter l'armature multipolaire pour la cohérence territoriale



» Un PLUi supervisé par un SCoT récent

La Communauté de Communes des Aspres fait partie du Syndicat Mixte du SCoT de la Plaine du Roussillon. Ce dernier est couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale dont la révision a été approuvée le 2 juillet 2024, menée par l'Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée.

Aussi, ce document intègre d'ores et déjà les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET), avec lesquels le PLUi doit être compatible. Le PLUi devra aussi veiller à la mise à jour du SRADDET Occitanie, en cours de révision, et assurer sa compatibilité avec la loi Montagne pour les communes qui y sont soumises.



Photo : C. Levillain

» Méthodologie

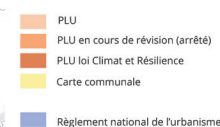
Ce document est une synthèse du diagnostic, document comprenant l'atlas cartographique, l'état initial de l'environnement et le diagnostic agricole et sylvicole. Ce document exhaustif est le fruit d'un travail itératif entre les élus des 19 communes, les techniciens, les partenaires techniques et les habitants.

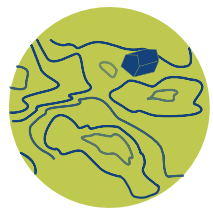
Constitué en se basant sur de nombreuses sources (INSEE, RPLS, Sit@del...), il croise aussi des informations obtenues lors d'ateliers, permanences et rencontres réalisés sur le territoire. Le diagnostic s'appuie aussi sur les nombreux documents couvrant le territoire :

- Projet de Territoire des Aspres
- Projet Alimentaire Territorial
- Charte Forestière de Territoire
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2020-2026 des Aspres

Le diagnostic s'accompagne d'une étude plus approfondie des dynamiques sylvicoles sur le territoire : évaluation du potentiel de la ressource forestière, enjeux socio-économiques de la filière, risque incendie feu de forêt... réalisée par le bureau d'études A.E.F.

Visite du territoire lors du PLUi Tour du 25 juin 2024





PARTIE 1 | Le socle naturel, les fondements des paysages

1. Un socle naturel au relief marqué

Situé sur les **contreforts du Massif du Canigou**, le territoire est à l'interface entre la plaine du Roussillon à l'est et les reliefs montagneux à l'ouest. Le massif des Aspres forme une succession de collines âpres se prolongeant entre les vallées de la Têt et du Tech. Les piémonts de l'Aspre viticole et des Albères servent de zones de transition.

» Des reliefs qui organisent le territoire

Le socle sur lequel se sont implantés les hameaux et les bourgs est à l'origine de leurs formes et de leurs installations. Les silhouettes des bourgs perchés, en vallée, sur la plaine racontent l'histoire du territoire et de sa population.

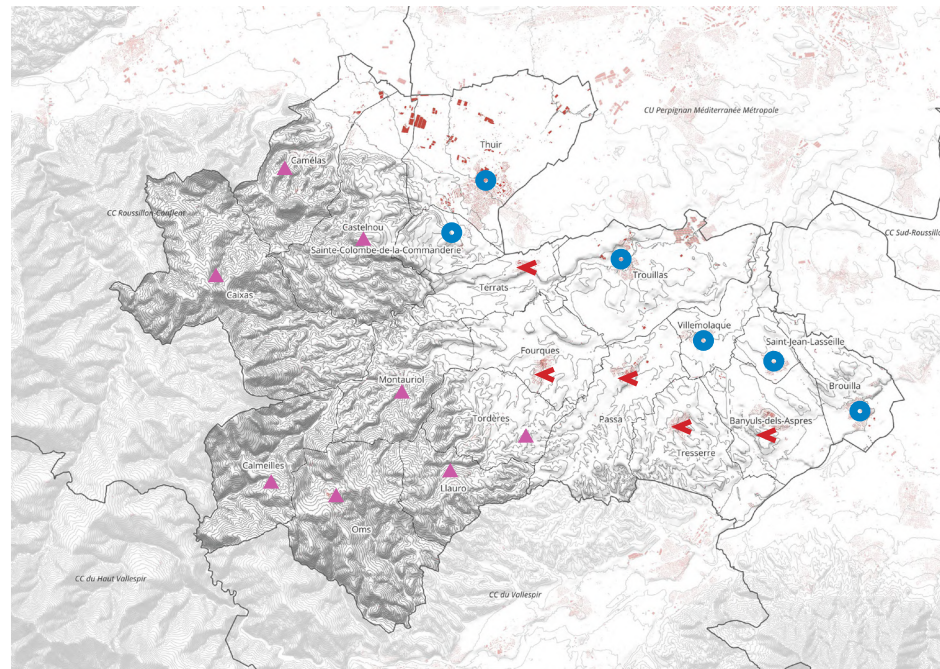
Passa



Trouillas
Photo : CCA



Une implantation humaine déterminée par le relief

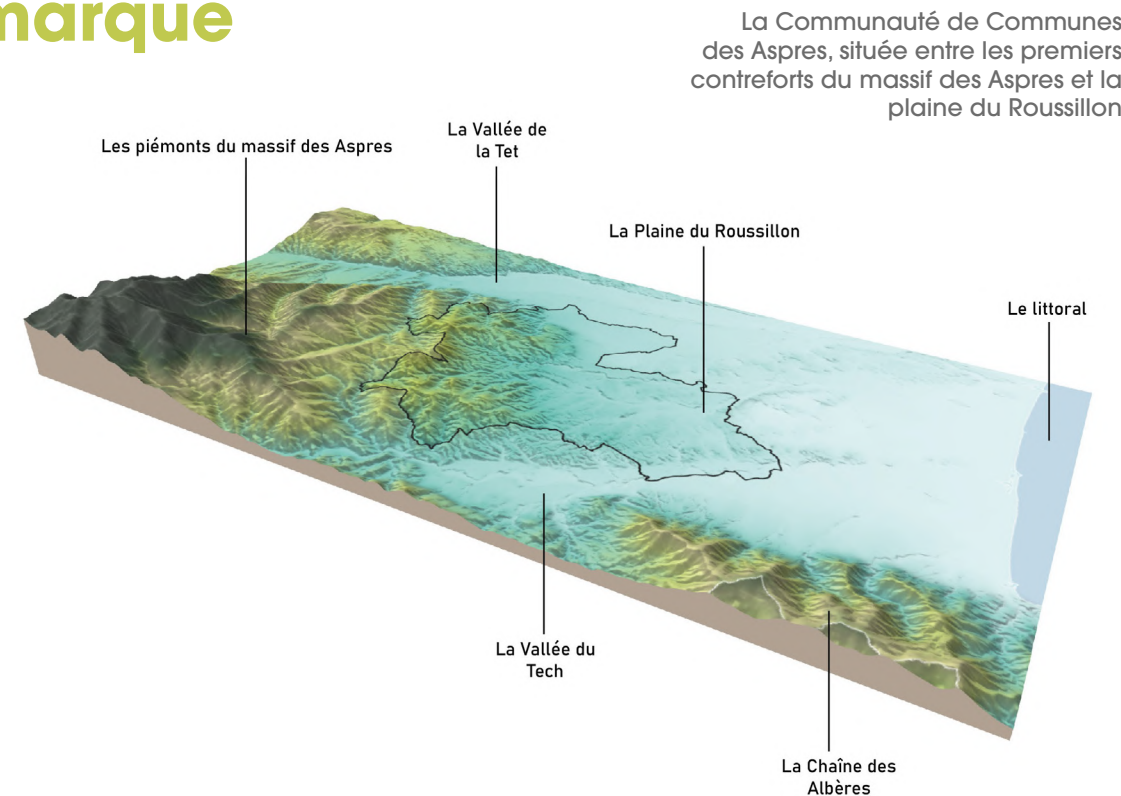


▲ Des villages perchés, des vallées
et des villages de piémont

● Des villes et villages de plaine

◀ Des villages promontoires dans la plaine

Relief. Source : BD ALTI



La Communauté de Communes des Aspres, située entre les premiers contreforts du massif des Aspres et la plaine du Roussillon

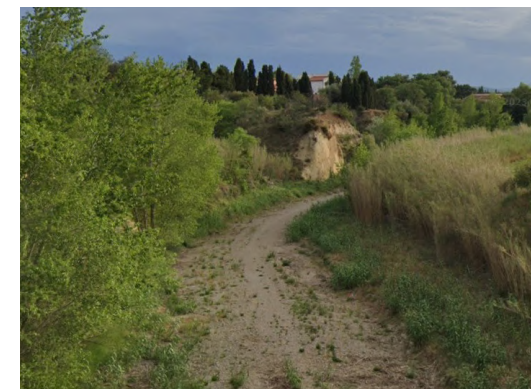
» Des vues lointaines sur des reliefs structurants

La topographie singulière du territoire permet la présence de nombreux belvédères. Les belvédères les plus vertigineux se situent au niveau des points hauts des massifs, sur des calcines et des buttes isolées. Ces panoramas mettent en avant des visions élargies sur le territoire, intégrant à la fois les éléments naturels et construits, à l'image d'un territoire façonné par son socle naturel et ses pratiques anthropiques.

Hors périmètre, certains massifs et lignes de crêtes structurantes marquent le paysage depuis la Communauté de Communes des Aspres. La silhouette du Canigou fait office d'arrière-plan omniprésent dans le paysage, culminant à 2 785 mètres. L'ensemble de la chaîne des Albères dessine un horizon sombre ponctué de pics rocheux.

» Des bassins versants structurants

L'importance du réseau hydraulique est remarquable à grande échelle pour comprendre la topographie du territoire. La CCA se situe entre les deux principales vallées des Pyrénées : les vallées de la Têt et du Tech. Le territoire comprend les bassins versants de la Têt, du ruisseau de Cantarana, du Réart et du Tech, divisés en sous-bassins versants. Bien que ce réseau hydrographique structure le territoire, il présente souvent des sections à sec.



La Canterrane, Trouillas

» Une géologie lisible sur les façades

La diversité des paysages du territoire des Aspres, entre moyenne montagne et plaine, est le fruit d'une composition géologique particulière. La géologie du secteur est fortement influencée par la formation des Pyrénées. La principale phase de formation des Pyrénées a lieu durant l'Éocène et l'Oligocène (entre 50 et 25 millions d'années).

Les modes constructifs traditionnels se basent sur l'utilisation des ressources disponibles localement. L'architecture traditionnelle catalane est le reflet direct du sol. Elle retranscrit les nuances du sous-sol par l'emploi de matériaux purs ou en mélange pour ériger édifices religieux et habitations.

Ainsi, les murs sont réalisés en moellons de schiste, de pierres de granite, galets de rivières, argile limoneuse...



Murs en moellons et toiture en tuiles canal



Chaîne d'angles de cayrou



Murs de moellons de pierres schisteuses, chaîne d'angle en brique



Maçonnerie rustique en moellons



2. Un socle générateur de paysages

» Une multitude d'entités paysagères

La Communauté de Communes des Aspres est au carrefour de nombreuses entités paysagères la caractérisant et la rendant unique vis-à-vis de ses voisins.

• Massif des Aspres

Une couverture boisée nappe les reliefs graduellement et ferme visuellement le paysage. Les hauteurs sont occupées par des taillis persistants de chêne lièges (*Quercus suber*), auparavant exploités et désormais recolonisés d'une végétation naturelle.

• Bocage du Ribéral

Le Ribéral est composé d'un important réseau de canaux qui permet l'irrigation des parcelles agricoles. Les alignements et les canaux offrent des paysages changeants et diversifiés. Avec la crise viticole, quelques parcelles de vigne, sont laissées en friche.

• Prade de Thuir

Elle se distingue par une mosaïque de prairies pâturées, de zones fourragères, et de petits cours d'eau drainant le territoire. La prade est ponctuée de haies et de bosquets d'essences variées. Elle est sous pression au regard de la fréquence et de la durée des sécheresses.

• Coteaux viticoles des Aspres

D'un côté, le relief dessine une succession

de collines boisées aux sols rouges et ocres, érodées par les eaux pluviales qui viennent se fondre dans la plaine du Roussillon. De l'autre, les parcelles viticoles suivent les ondulations du relief sous la forme de terrasses successives. Dû à la crise viticole, des vignes sont parfois arrachées en entrée de village. Egalement, le recul du pastoralisme ovin augmente les espaces fermés de végétation et donc les risques incendie.

• Plateau viticole de Ponteilla et de Trouillas

Ce plateau viticole est dans la continuité des coteaux viticoles des Aspres avec un relief doucement vallonné, où les variations altimétriques sont mises en valeur par un parcellaire viticole structuré.

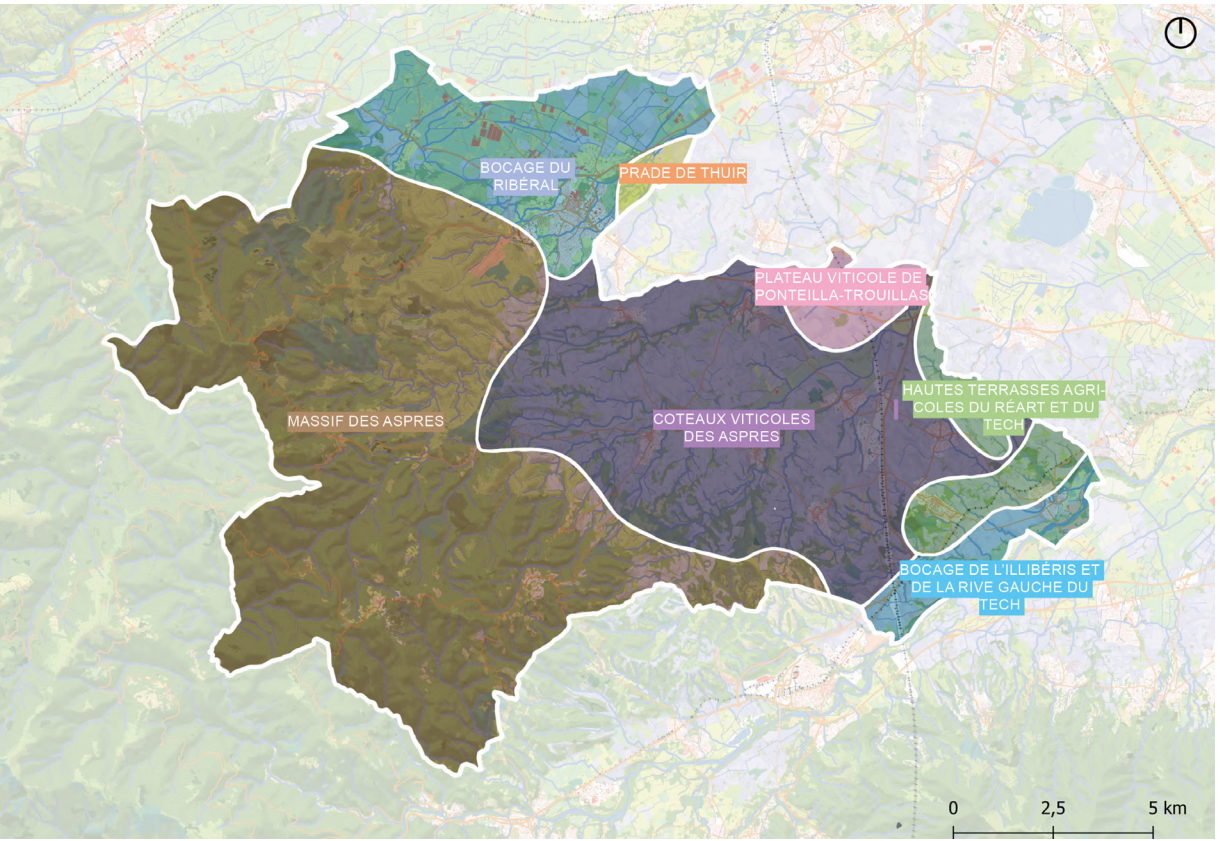
• Hautes terrasses agricoles du Tech

La viticulture demeure encore ici un élément structurant dans les paysages. Les coteaux ensoleillés sont occupés par quelques champs photovoltaïques.

• Bocage de l'Illobérès et de la rive gauche du Tech

La vallée du Tech forme un creux où des bourgs tels que celui de Brouilla viennent s'implanter sur les coteaux, offrant de nombreuses vues.

Des sous-unités paysagères à l'échelle du territoire



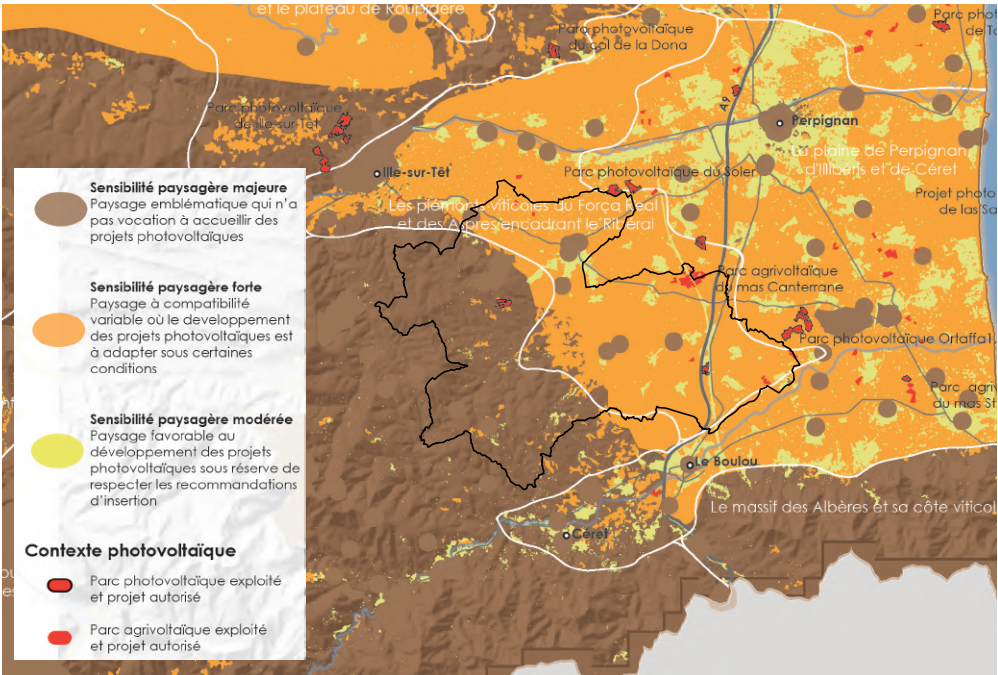
Source : Atlas des paysages, 2005 et SCoT Plaine du Roussillon, 2023.

» Un élément contemporain du paysage : les énergies renouvelables

Le PCAET des Aspres fixe des objectifs de production en ENR à l'échelle du territoire sur la période 2019-2025. Celui-ci fixe des objectifs de production d'énergies renouvelables : 99 GWh, soit 37 % de la consommation, en 2030 ; et 170 GWh, soit 98 % de la consommation, en 2050.

77% de la consommation d'électricité totale du territoire est produite par énergies renouvelables, en 2023 ; contre 45,5% à l'échelle départementale (Source : Enedis).

Sensibilités paysagères au regard des projets photovoltaïques :



Source : DDTM 66 - 2021

» Des paysages de mobilités

Des axes routiers nord/sud importants à l'est du territoire marquent le territoire. L'autoroute A9 connecte Orange au Perthus à la frontière espagnole, en passant par Montpellier et Perpignan.

Aussi, la Ligne ferroviaire Grande Vitesse reliant Perpignan à Figueras traverse la CCA, et génère des effets ruptures du paysage, mais également une coupure physique fragilisant les continuités écologiques.

» Des paysages exceptionnels reconnus

La Communauté de Communes des Aspres possède 2 sites classés : le Parc de Palauda à Thuir, le château de Castelnou et ses abords, et 1 site inscrit : le village de Castelnou. Aussi, ce sont 14 monuments historiques qui sont recensés sur le territoire, dont 3 classés, 10 inscrits et 1 partiellement inscrit. Il s'agit pour la plupart de bâtiments patrimoniaux religieux : église, prieuré, chapelle.

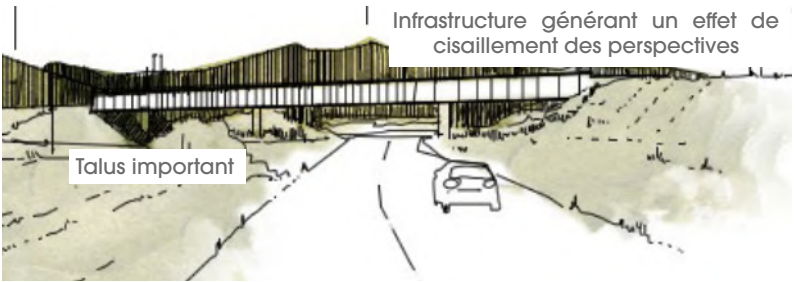
En plus du patrimoine remarquable, les héritages du passé sont également composés d'éléments de patrimoine vernaculaire. Sur le territoire des Aspres, on retrouve majoritairement :

- Des caves viticoles, des mas, des « cortals », des anciens fours à pain, des fours à chaux, caractéristiques du patrimoine lié à l'activité humaine ;
- Des églises, des chapelles, des châteaux renvoyant au patrimoine religieux et défensif ;
- Des dolmens, des grottes, relevant du patrimoine archéologique.

L'étude des **Sensibilités Paysagères** au regard du développement des ENR, réalisée en 2022 par la DDTM des Pyrénées-Orientales, met en évidence des points de vigilance concernant :

- Les silhouettes du massif des Albères et du massif des Aspres mis en scène dans le paysage avec de nombreuses perspectives et points de vue ;
- Les éléments paysagers et patrimoniaux protégés par des périmètres réglementaires (site classé, Site Patrimonial Remarquable, Monument Historique) ;
- Les sites touristiques ;
- Les vues depuis les routes sur l'amphithéâtre de la plaine du Roussillon (A9, D914, D618, D900...).

La ligne ferroviaire traversant l'autoroute et marquant le paysage, comme à Villemolaque.



Source : SCoT Plaine du Roussillon

Église Saint-Julien-et-Sainte-Basilisse, Villemolaque



ATOUTS

FAIBLESSES

PRINCIPAUX ENJEUX

1. Un socle naturel au relief marqué

Un réseau hydrographique et des canaux qui participent au cadre de vie

Des sites naturels remarquables entre plaine et contreforts avec de nombreux promontoires, qui offrent un cadre de vie attractif

Une architecture traditionnelle source d'attractivité et issue de matériaux locaux

Des éléments de l'architecture locale parfois peu entretenus et dévalorisés

Des cours d'eau qui connaissent des assecs de plus en plus fréquemment, entraînant une mise en eau incertaine et une gestion complexe des canaux (tours d'eau,...)

2. Un socle générateur de paysages

Une agriculture qui organise et structure les paysages : vergers, maraîchage, canaux d'irrigation, vignes

Des sites bâtis remarquables aux silhouettes notables, supports d'activités touristiques : Thuir, Calmeilles, Oms, Castelnou, etc.

Des conditions d'ensoleillement favorables au développement photovoltaïque dans le secteur de la plaine, permettant de couvrir une part non négligeable des besoins en électricité par une production renouvelable

La déprise agricole entraînant l'enfrichement des parcelles et la fermeture des paysages

Le mitage des pentes boisées sous la forme d'une urbanisation diffuse (Tordères, Llauro, Oms, Montauriol)

L'enrésinement des massifs et la fermeture des milieux

Des axes de circulation pouvant générer des effets de rupture dans le paysage (A9, D900, ligne ferrée).

La connaissance, gestion, protection et valorisation des milieux naturels et éléments paysagers identitaires : prades, canaux, landes, pelouses, haies, alignements d'arbres, boisements...

La préservation et la mise en valeur des cours d'eau, de leurs berges et des ripisylves.

Le maintien de formes bâties denses par un habitat continu, préservant les espaces de nature et de prairies et le caractère villageois des bourgs.

La gestion de la qualité des lisières entre urbain et agricole/naturel.

La gestion de la qualité des entrées de ville.

L'encadrement des rénovations dans les centres anciens pour préserver le caractère architectural traditionnel.

La revalorisation des savoir-faire locaux par la conservation et la promotion de l'architecture traditionnelle.

La mise en valeur du petit patrimoine bâti vernaculaire (cortals, murets, fours...).

La régulation du mitage et de l'urbanisation diffuse sur les pentes boisées et les lignes de crête.

La prise en compte des impacts des projets d'aménagement depuis les points de vue et belvédères emblématiques.

La préservation d'espaces ouverts en abord des bourgs, fonds de vallée, abords de sentiers... par l'élevage, les cultures, le fauchage pour prévenir les incendies qui impactent fortement les paysages.

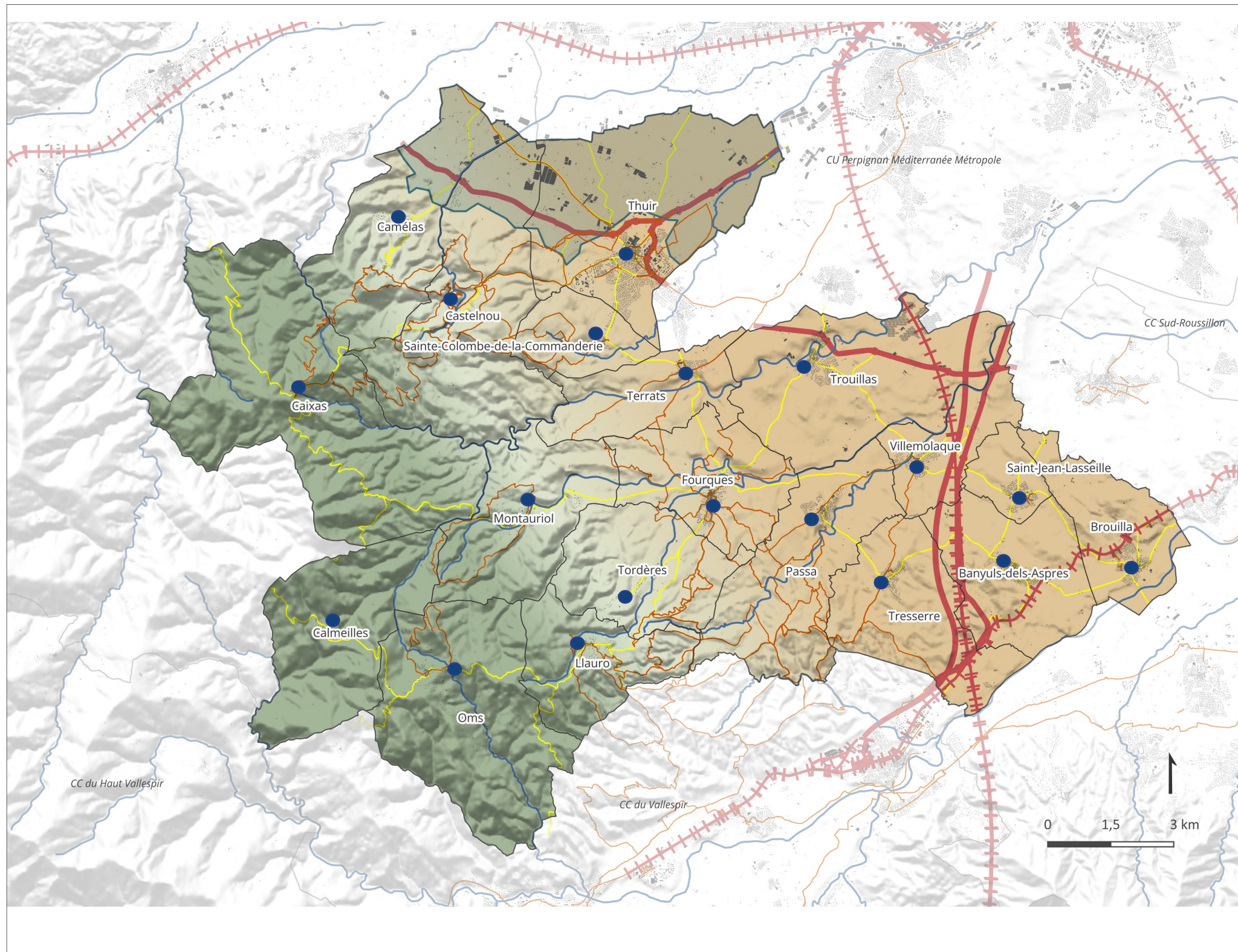
La planification du déploiement des ENR à l'échelle de la CC des Aspès pour une meilleure cohérence entre les enjeux : impact sur la biodiversité, les paysages mais développement nécessaire pour assurer la transition et l'indépendance énergétique du territoire.

L'accompagnement des projets d'ENR par la mise en place de projets coopératifs et citoyens, incluant communes et habitants, pour une meilleure acceptabilité et une gestion des modalités des installations.



Synthèse cartographique

Le socle naturel, les fondements des paysages



- Des reliefs, motifs identitaires du paysage lointain
- ponctués de silhouettes bâties remarquables, avec une évolution de l'urbanisation
- Des massifs forestiers, repères dans le paysage et soumis à des dynamiques d'enrésinement
- Des contreforts dont les paysages se ferment par l'avancée des conifères au détriment des espaces pastoraux
- Des paysages où la vigne, les vergers et les haies bocagères accompagnent les ondulations de la plaine
- dont les paysages ont tendance à se brouiller par l'émergence de friches agricoles
- une plaine soumise à des dynamiques d'évolution par le développement des ENR
- Un réseau hydrographique qui entaille le socle et génère des paysages d'érosion
- complété par un riche réseau d'irrigation gravitaire et de canaux générant des paysages uniques
- Des axes de découverte des paysages
- qui permettent d'arpenter le territoire à pied ou à vélo
- qui marquent les paysages (D612, A9, TGV, D900)



PARTIE 2 | Un environnement privilégié mais fragilisé

1. Une ressource en eau fragile et sous pression

Pour rappel, le réseau hydrographique est relativement simple sur le territoire et **scindé en 3 bassins versants**. Deux types de masses d'eau souterraine sont présentes sur le territoire, avec des enjeux différents. Cependant, l'on observe de façon générale une tension sur la ressource en eau, qui soulève des enjeux concernant la préservation de la biodiversité ainsi que l'accueil de la population, dans le cadre temporel du PLUi.

» Les outils de planification et de gestion de l'eau

Sur le territoire des Aspres, plusieurs acteurs gestionnaires interviennent sur les milieux aquatiques à différentes échelles :

- Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon (SMNPR), qui porte le SAGE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon et un Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE).
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt et Bourdigou qui porte notamment un PAPI, un Contrat de Rivière et un Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) ;
- Le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet Saint-Nazaire qui porte un PAPI et un Contrat de Rivière
- Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA), qui porte le SAGE Tech-Albères, et le Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE).

Trois études prospectives sont en cours sur le territoire, complémentaires et menées en coordination :

- Eaurizon 2070, étude (sans modélisation) des impacts du changement climatique sur les territoires des bassins versants du département, en concertation avec l'ensemble des acteurs pour élaborer des stratégies d'adaptation.
- Nappes 70, une étude des nappes plio-quaternaires, menée par le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon.
- Schéma directeur des eaux brutes agricoles (SDEBA) des Pyrénées-Orientales est un travail prospectif débuté en 2023 et porté par la Chambre d'agriculture du département.

» Des masses d'eau souterraine dont la qualité est fragilisée par les déficits

Deux masses d'eau souterraine principales sont identifiées sur le territoire :

Nappes du Quaternaire

Les nappes du Quaternaire du Roussillon se trouvent au niveau des principaux cours d'eau. Son niveau d'eau est stable et elle est en grande partie directement alimentée par les eaux superficielles.



Nappes du Pliocène

Les nappes du Pliocène se trouvent au niveau de sables pliocènes. Son niveau ne cesse de descendre au fil des ans et pourtant, elle est considérée comme la ressource majeure d'enjeu départemental à régional pour l'alimentation en eau potable.

En ce qui concerne l'état des masses d'eau, il est à noter que des pollutions sont localement observées : traces de pesticides de type herbicides à Trouillas et à Thuir (sans dépasser les limites de qualité) et des nitrates. Sur le plan écologique, les cours d'eau sont globalement en état moyen avec une contamination par les pesticides et l'eutrophisation des milieux liée à la présence de nitrates et de phosphates. Ces dégradations sont accentuées par un déficit quantitatif de la ressource en eau. En effet, le niveau bas des nappes diminue la dilution des pollutions.

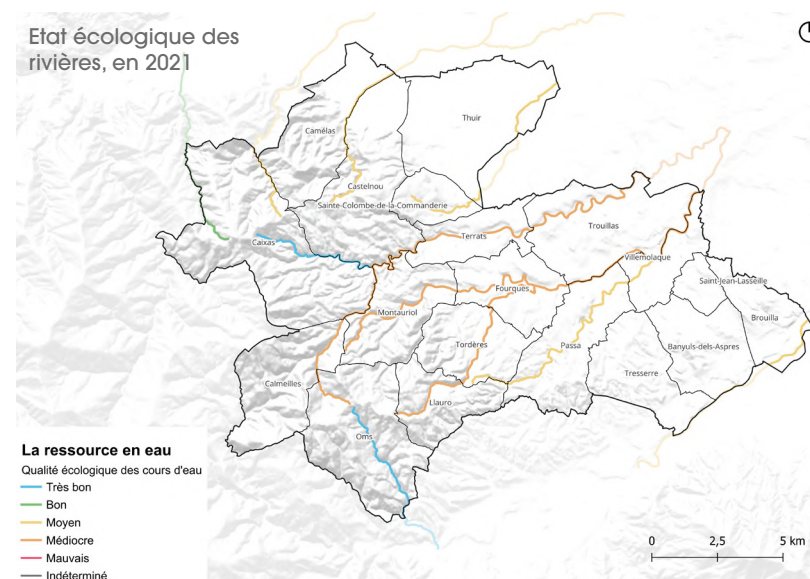
Le syndicat des nappes du Roussillon suit en temps réel les niveaux des nappes souterraines. Ainsi le piézomètre de Terrats révèle des moyennes mensuelles enregistrées (dernière mesure en date : 15 mai 2024) **en chute depuis janvier 2023 dans le secteur Aspres-Réart. Il est sous le seuil de crise depuis avril 2023.**

Cette chute piézométrique est conséquente et continue depuis les années 1990.



Ce relevé s'inscrit également dans un contexte de dégradation globale de l'état quantitatif des nappes pliocènes. Depuis 2022, la sécheresse persistante sur le département met en lumière une situation de plus en plus critique, accentuée par le réchauffement climatique : les périodes d'étiage sont plus longues, les assecs plus fréquents. Si cette tendance est ancienne, elle s'est nettement accentuée au cours de la dernière décennie.

En parallèle, l'élévation des températures accentue l'évapotranspiration, entraîne des pertes en eau dans les sols et augmente les besoins hydriques des plantes. Ces dynamiques entraînent une demande accrue pour les cultures déjà irriguées, mais aussi pour des cultures historiquement non irriguées, comme la vigne.



» La gestion de la ressource en eau



15 ouvrages de prélèvement, dont seuls 13 sont exploités
14 stations de production



61,73 % en moyenne de rendement en 2023, contre 66,29 % en 2022.
D'importantes pertes d'eau : 67 m3/km/j en 2023



97 m3/an/habitant de consommation moyenne annuelle par abonné en 2023, contre 97,6 m3 (2021).
Moyenne nationale à 54 m3/an/hbt.

Le Schéma Directeur d'Eau Potable approuvé en 2017 définit, à l'horizon 2040, les infrastructures à réaliser pour assurer le bon fonctionnement du Service Public d'Eau Potable. Par ailleurs, l'aquifère pliocène et les nappes quaternaires sont classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêtés préfectoraux. La raréfaction de la ressource en eau pourra induire des périodes d'étiage plus conséquentes, des conflits d'usage pour l'accès à l'eau potable ainsi qu'une perte de qualité.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, d'une manière générale, les STEP sont en majorité récentes et ne présentent pas d'enjeux majeurs. Cependant, un schéma directeur d'assainissement est en cours d'élaboration et permettra de préciser l'adéquation du projet avec les capacités d'épuration.

Tableau de la conformité des capacités des stations de traitement des eaux usées de la CC des Aspres

STEU	Capacité nominale (EH)
Banyuls-dels-Aspres	3400
Brouilla	1500
Calmeilles	150
Camélas-Castelnou	900
Fourques	1833
Llauro	600
Oms	315
Saint-Jean-Laseille	1300
Thuir	25000
Tresserre	1220
Trouillas	4000
Villemolaque -Passa	5000
	45 218



Source : SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027

Source : données 2023, portail sur l'assainissement collectif
Cittànova

2. Des milieux naturels aux enjeux multiples

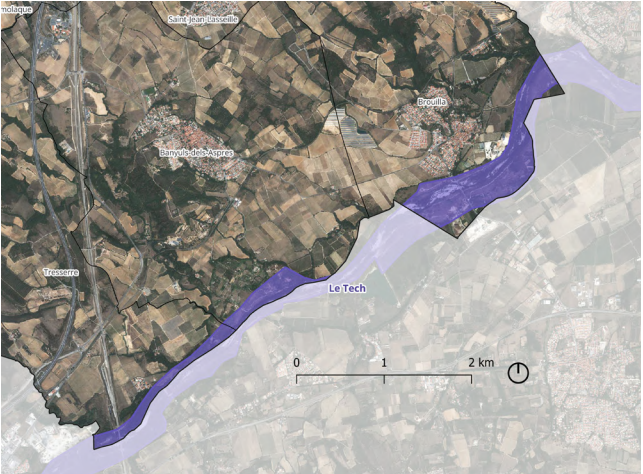
» Un réseau de milieux exceptionnels

Le territoire de la CC des Aspres présente à ce jour **1 site Natura 2000**, géré par le Syndicat du Tech-Albères, au titre de la Directive Habitat Faune Flore :

- Le Tech - Site FR9101478, Tresserre, Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, 1462 hectares.

Ce site accueille des essences d'arbres qui constituent des habitats d'intérêt prioritaire : le saule blanc, le peuplier blanc, le frêne oxyphylle et l'aulne glutineux. Le Tech est un lieu de refuge pour le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) qui présente une très grande variabilité génétique dans tout le bassin versant du Tech. Il a la particularité de ne peupler que les cours d'eau méditerranéens.

Ce site est un des derniers secteurs où la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est connue dans les Pyrénées-Orientales.



Le site Natura 2000 du Tech

» Les sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de la région Occitanie

Le territoire de la CC des Aspres comprend sur son territoire **3 Sites naturels protégés par le Conservatoire d'espace naturels d'Occitanie**. Ils sont localisés près de Castelnou sur les hauteurs. Les sites sous gestion du CEN constituent des zones de protection réglementaire les plus strictes en termes de gestion et d'occupation/ usages des milieux. Ces sites s'apparentent à des zones « sanctuarisées » :

- Mas d'en Mallos, Tresserre
- Mascarell, Castelnou
- Causse de Castelnou et Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

» Des sites naturels à enjeux identifiés

Le territoire recoupe **9 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, traduisant la richesse naturelle de ces sites :

- 7 ZNIEFF de type 1 comprenant les Crêtes de Camélas, les Massifs du mont Hélène et du Montner, les Colline et Grotte de Montou à Camélas, les Prades de Thuir et de Llupia, les Garrigues de Castelnou, les Grottes de Calmeilles, la Vallée du Tech de Céret à Ortaffa

- 2 ZNIEFF de type 2 comprenant la Rivière Le Tech et le Massif des Aspres. Il s'agit de milieux, tels que : pelouses sèches et landes, ripisylves, grottes, parcelles viticoles et prairies, garrigues basses et hautes.



1

Site Natura 2000

9

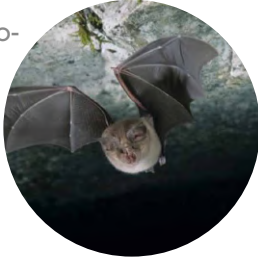
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

» Un socle naturel diversifié

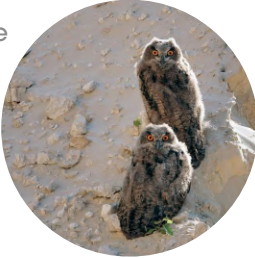
Milieux boisés

Les milieux boisés sont fortement représentés dans l'occupation du sol et sont concentrés pour l'essentiel sur les reliefs des Aspres. Les milieux boisés sont composés de châtaigneraies, yeuseraies, hêtraies, suberaies, chênaies et pineraies. Ils sont protégés par la ZNIEFF de type 2 du massif des Aspres. Les boisements jouent un rôle important (écologique, hydraulique, paysager, climatique, économique, récréatif). Compte tenu de leur structure, de leur composition spécifique et de leur capacité d'accueil, **les boisements présentent un intérêt écologique certain pour l'accueil des espèces faunistiques et floristiques associées**. En outre, les boisements ont également un intérêt fonctionnel, en formant des zones de refuge et en facilitant les déplacements.

Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)



Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

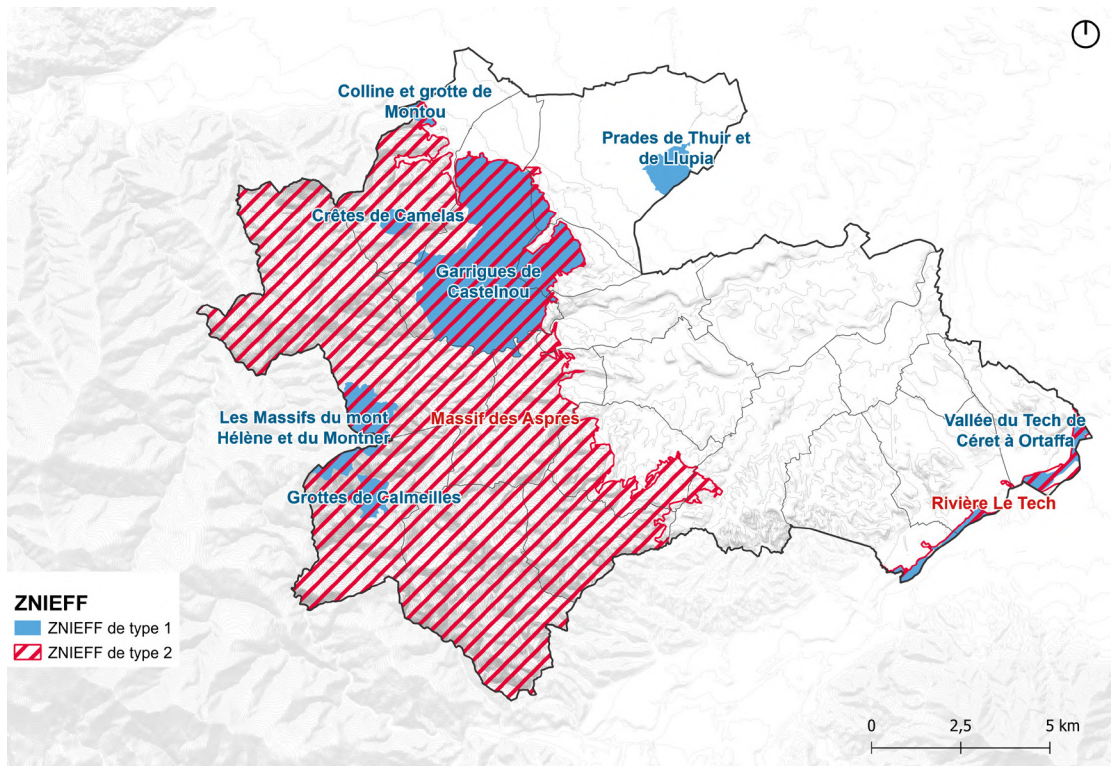


Milieux cultivés

Les milieux cultivés sont présents principalement sur la plaine du territoire de la CCA. Ils sont dominés par les cultures viticoles dans la plaine et des vergers au nord du territoire dans la vallée de la Têt. Malgré leur valeur écologique intrinsèquement faible au regard de leur potentiel d'accueil restreint pour la faune et la flore, les milieux de cultures peuvent pourtant abriter des espèces patrimoniales, qui y trouvent des conditions propices à la réalisation de leur cycle de vie.

Ils représentent un gîte ainsi qu'un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, petits mammifères, insectes) et végétales (lichens, graminées). **Avec la déprise viticole, les milieux ont tendance à se fermer et donc à s'appauvrir en diversité écologique, notamment en raison de la progression des friches. Ce phénomène contribue à la raréfaction des espèces messicoles.**

Localisation des sites ZNIEFF de type 1 et 2 sur le territoire.



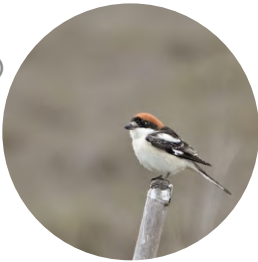
Source : INPN. Réalisation : Cittanova

Milieux thermophiles et pelouses sèches

Ces milieux sont caractérisés par une gestion extensive (fauche ou pâturage) indispensable au maintien de leur ouverture, ils sont riches en biodiversité faunistique et floristique. En outre, les pelouses thermophiles représentent des milieux patrimoniaux à enjeux forts. L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, comme le pâturage ovin, ont provoqué l'abandon de ces espaces et leur fermeture par embroussaillage.

Les effleurements rocheux abritent une diversité floristique particulièrement intéressante. Ils accueillent également des espèces animales. Les enjeux de protection associés à ces milieux ont trait au **maintien des pelouses et lisières sèches thermophiles existantes**, ainsi qu'à l'évitement de la dégradation de ces milieux par fermeture dû à la déprise agricole.

Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator* Linnaeus)



Bugrane pubescent (*Ononis pubescens*)



Cours d'eau et zones humides

Nous l'avons vu, le réseau hydrographique de la CCA est richement maillé. Ces milieux accueillent tout un cortège d'espèces et présentent de grands enjeux en termes de **préservation de la fonctionnalité du cours d'eau et de sa biodiversité**. Au-delà des cours d'eau, l'eau est visible par la présence de mares et de prades. Les prades se distinguent par une mosaïque de prairies pâturées, de zones fourragères, et de petits cours d'eau drainant le territoire. Les mares temporaires représentent des milieux de vie propices à de nombreuses espèces d'amphibiens, dont certaines sont protégées : Grenouille de Pérez, Crapaud calamite, Crapaud accoucheur, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale... **Les mares et les prades sont le support d'une grande richesse écologique**, c'est pourquoi il est important de les intégrer à la trame bleue du territoire.

3. Des continuités écologiques identifiées à travers le territoire : la trame verte et bleue

Le PLUi joue un rôle majeur dans l'application de la trame verte et bleue. Il doit à la fois :

- Prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique en les déclinant à l'échelle locale
- Et intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire concerné.

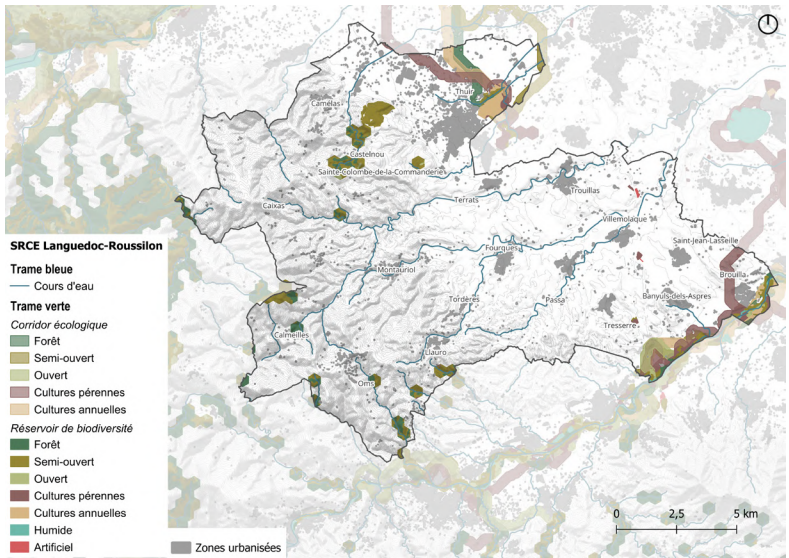
» La définition de la TVB, un cadre existant

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon a été adopté par arrêté préfectoral le 20 novembre 2015. Il a pour ambition d'approfondir la connaissance des points de ruptures au sein de la trame verte et bleue pour cibler les actions de restauration et de gestion sur des secteurs à enjeux. Le réseau écologique régional est identifié pour 6 sous-trames : milieux forestiers, milieux ouverts et semi-ouverts, milieux agricoles (cultures pérennes et annuelles), milieux aquatiques, milieux humides, milieux littoraux.

Le SRCE Languedoc-Roussillon inclut des grands ensembles à haute valeur écologique (les Prades de Thuir et de Llupia, les garrigues de Castelnuovo, la vallée du Tech) et présente un enjeu régional vis-à-vis des continuités écologiques.

Trame verte et bleue du SRCE sur le territoire



Source : SRCE Languedoc-Roussillon

La TVB : un maillage de réservoirs, de corridors et de continuités

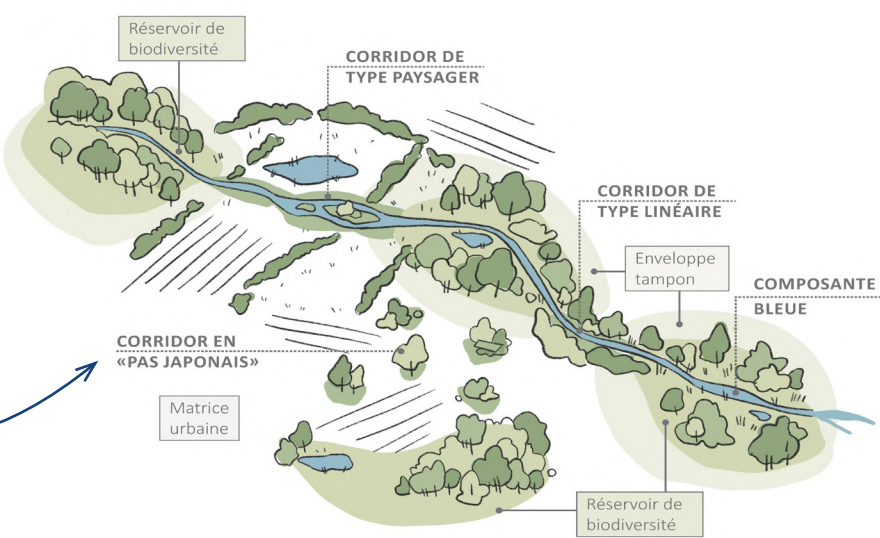
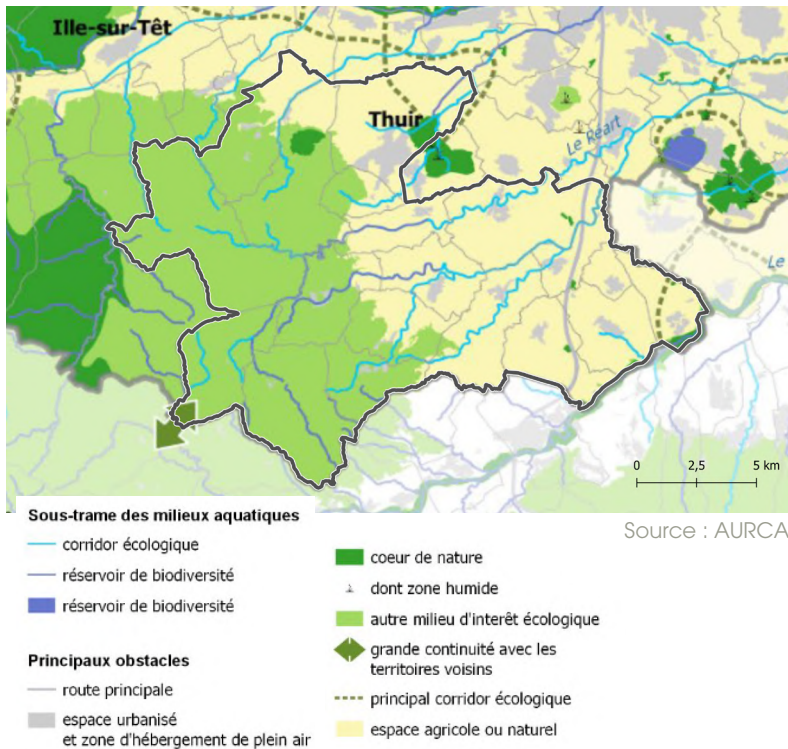


Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT considère comme cœur de nature le grand ensemble boisé et semi-ouvert du massif des Aspres avec les garrigues de Castelnuovo. Les zones humides, telles que les Prades de Thuir, sont également identifiées comme des cœurs de nature. Les espaces agricoles et naturels, les parcelles viticoles, constituent des habitats en milieux ouverts. Des corridors entre les différents cœurs de nature sont présents sur le territoire, notamment depuis les Prades de Thuir et la Vallée du Tech vers l'extérieur du territoire. En complément, le SCoT identifie des éléments fragmentant avec la présence des infrastructures de transport comme l'autoroute A9.

Trame verte et bleue du SCoT Plaine du Roussillon



Source : AURCA

» Les composantes de la Trame Verte des Aspres

La trame verte du PLUi se décline en trois composantes :

- sous-trame des milieux boisés,
- sous-trame des milieux ouverts agricoles,
- sous-trame des milieux semi-ouverts.

Le lien privilégié entre les forêts et les landes

La trame verte de la collectivité à la particularité de posséder un ensemble de forêts de landes densément présentes sur l'ouest du territoire. Ces habitats dans leurs évolutions naturelles sont complémentaires en permettant de retrouver les différents stades de la succession végétale et ainsi contribuer à la diversité du territoire.

Ainsi ces deux sous-trames s'associent pour former un réservoir principal important du massif du Canigou à la Vallée du Tech.

Ces sous-trames possèdent difficilement des corridors fonctionnels vers l'est du territoire, contraints par : les infrastructures de transports, les espaces agricoles, le développement urbain et la proximité la Méditerranée.

La trame agricole

Ce réseau écologique terrestre fonctionne comme une mosaïque de milieux naturels interconnectés. La trame agricole inclut les espaces de terres agricoles modifiés par l'homme. Ce grand ensemble facilite les échanges dans l'espace et garantissent un fonctionnement des écosystèmes équilibré et résilient.

Sur le territoire, un secteur se distingue en tant que réservoir principal : les Prades de Thuir et de Llupia.

La vallée du Tech est un autre point fort du territoire où la perméabilité est élevée, en partie grâce à des ouvrages d'art permettant une meilleure franchissabilité de l'A9 et de la LGV. Le Réart possède lui aussi des ouvrages d'art de grandes tailles et mixtes facilitant la transparence. L'évolution des pratiques agricoles tend à mieux prendre en compte les interactions entre biodiversité et agriculture. Les plaines présentent ainsi des caractéristiques favorables pour assurer les continuités.

» Les composantes de la Trame Bleue des Aspres

La trame bleue est composée de la sous-trame des milieux aquatiques (cours d'eau) et humides (zones humides, boisements humides, prairies humides, étangs, mares...).

Les milieux humides du territoire sont restreints sur les zones latérales des cours d'eau néanmoins un réservoir de biodiversité principal est présent au sein de la ZNIEFF des Prades de la Thuir et de Llupia. Ce zonage a été complété d'une caractérisation réglementaire de la zone humide.

Les principales menaces concernant les espèces sensibles sont liées à l'agriculture et plus précisément à la mise en culture des prairies, ainsi qu'à la fréquentation des sites qui constitue un risque potentiel si elle est non encadrée.

Les réservoirs secondaires sont des espaces de perméabilité potentiels associés aux cours d'eau et à la topographie.

Ils revêtent une fonction de relais et/ou de zone refuge pour les déplacements quotidiens ou saisonniers de la faune associée.

» Les éléments de fragmentation de la TVB

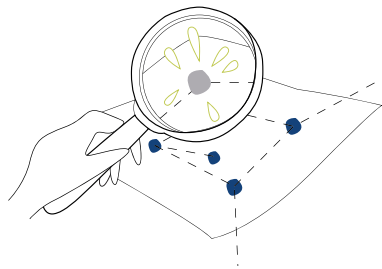
- De nombreuses voies de communication : il s'agit principalement d'infrastructures de transports l'A9, la LGV, la D612, la D615.

- L'urbanisation : elle contribue fortement à la fragilisation des continuités écologiques.

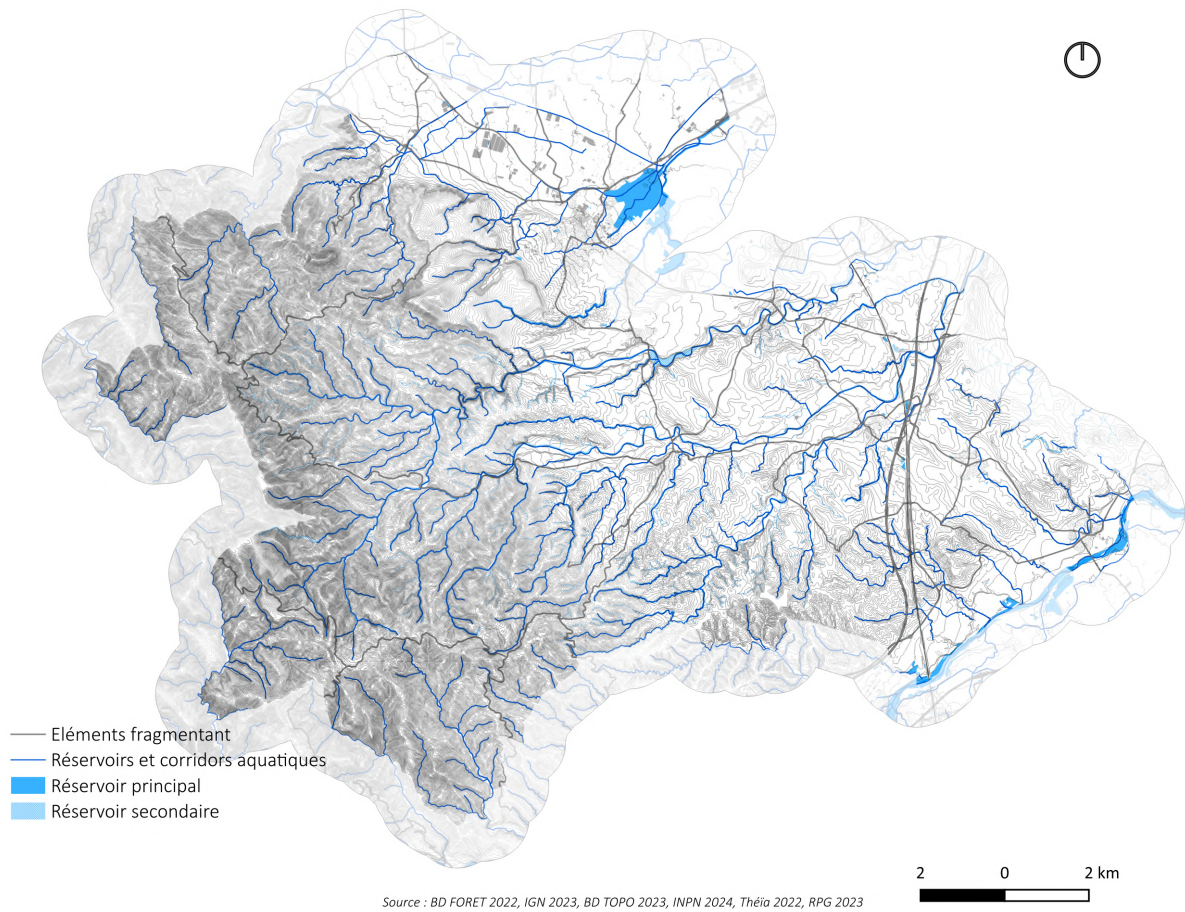
- Les lignes à haute tension sont également des facteurs de fragmentation (avifaune).

- Barrières immatérielles : le dérangement induit par la fréquentation humaine, notamment le tourisme, fragmente également les espaces naturels.

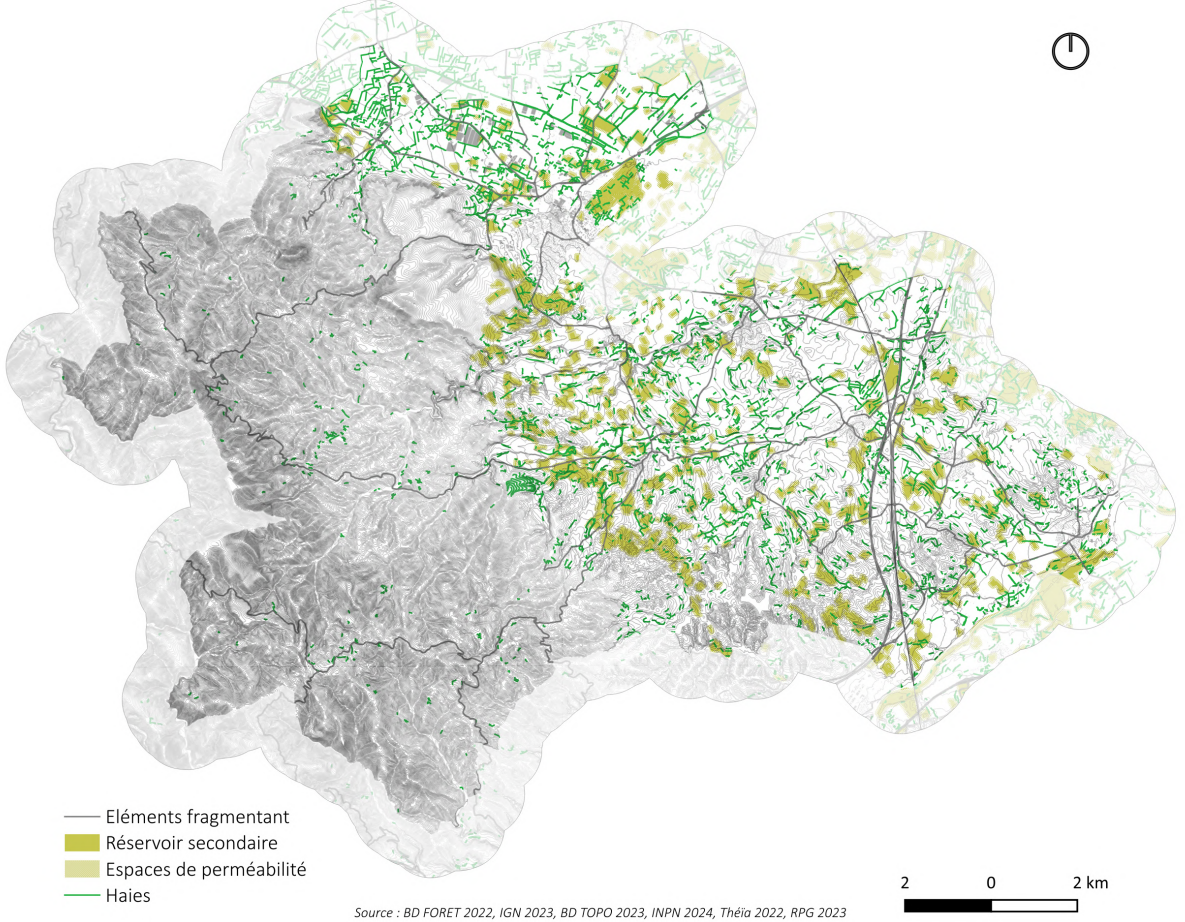
D'autres facteurs sont susceptibles d'induire un dérangement et d'affecter la qualité et la fonctionnalité des réseaux écologiques telle que la pollution nocturne par la lumière artificielle ou les obstacles à l'écoulement des eaux.



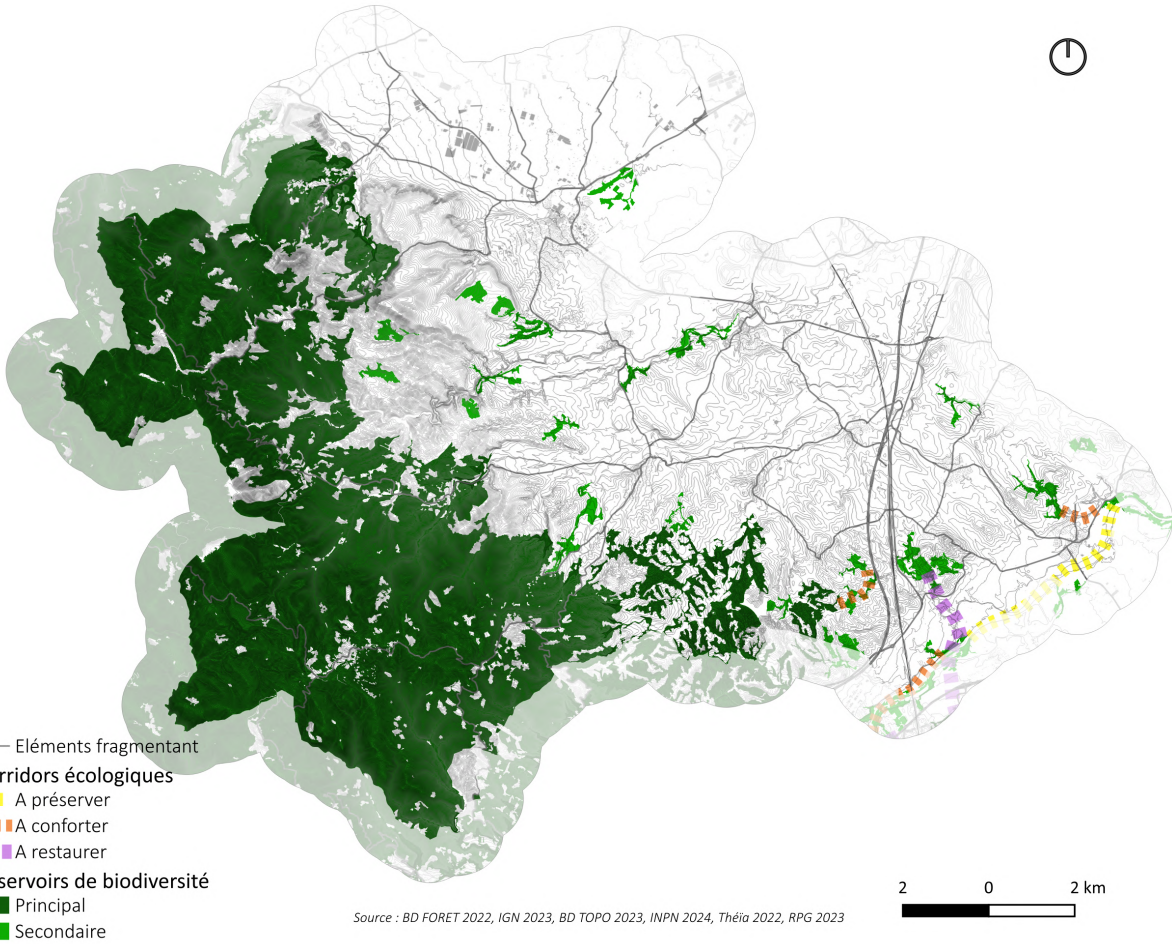
Trame bleue et éléments de fragmentation



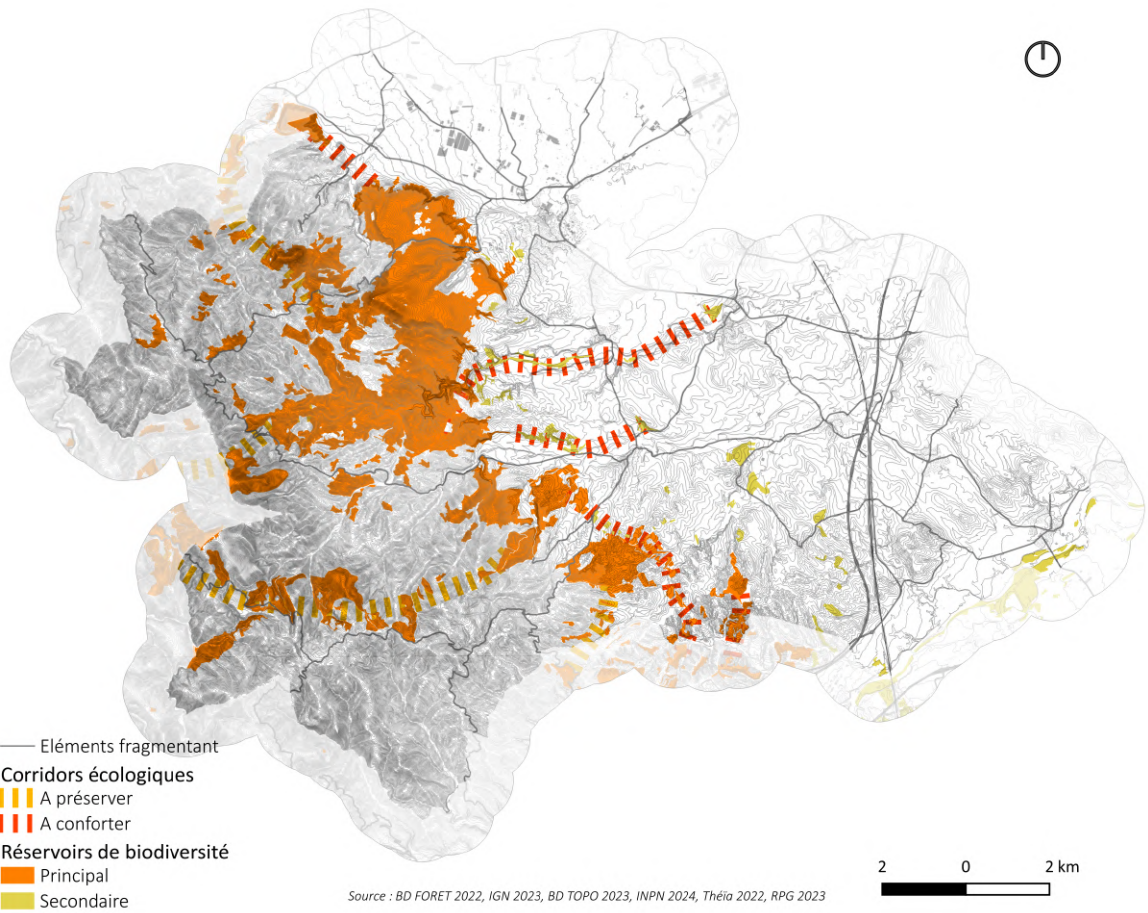
Sous-trame milieux agricoles (hors élevage)



Sous-trame boisée



Sous-trame milieux semi-ouverts



4. Une géographie et un climat générateurs de risques

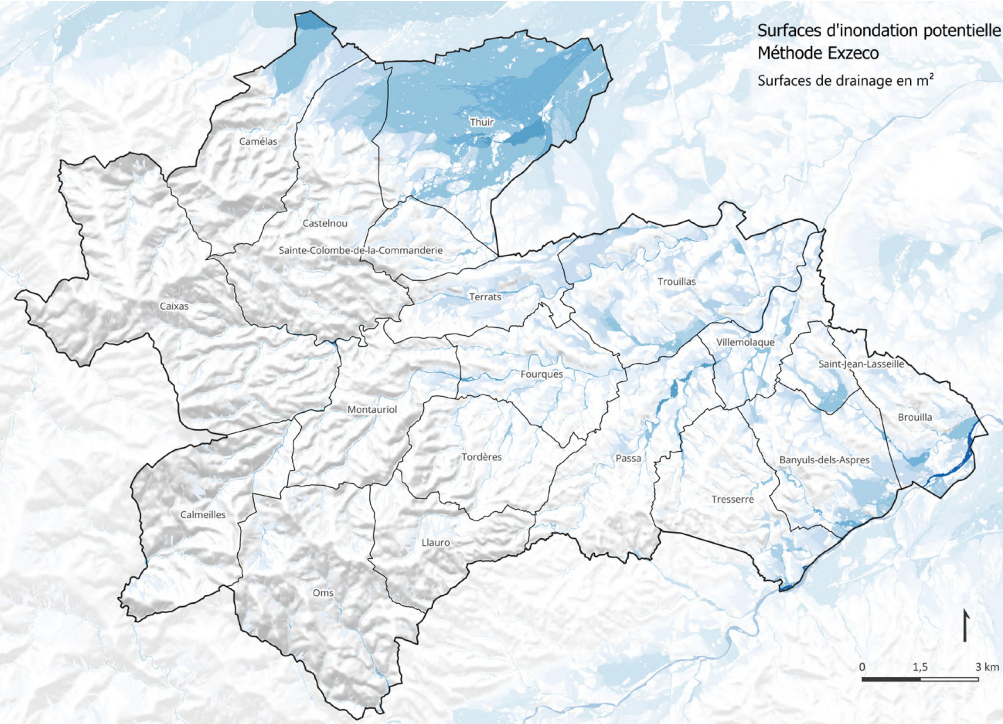
» Des risques renforcés par le changement climatique

Risque feux de forêt

Le territoire est considéré comme particulièrement sensible aux incendies pour des raisons liées au climat chaud et sec et aux formations végétales présentes. Par ailleurs, l'enfrichement croissant de la plaine dû à la déprise agricole est un facteur aggravant du risque incendie. Le réchauffement climatique tend à aggraver l'aléa feux de forêt. Selon Météo France, à l'horizon 2050, l'évolution vers des conditions climatiques plus sèches entraînera une hausse du nombre de jours marqués par un risque significatif de feu de végétation. Les menaces existantes pour les écosystèmes et les zones habitées seront aggravées.

Risque inondation et ruissellement

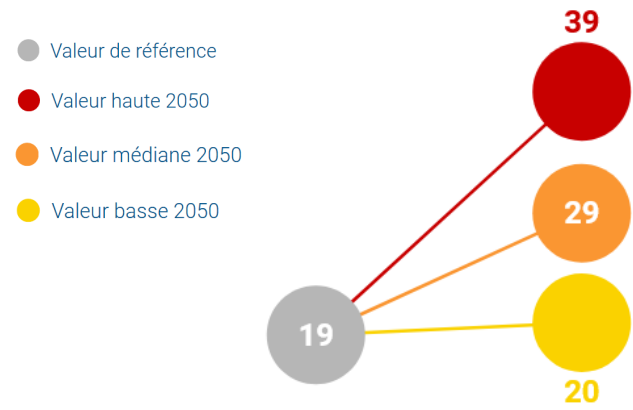
Il existe sur le territoire des Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) à Thuir et à Brouilla. Egalement, des Programmes d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) sont disponibles sur le bassin de la Têt et sur le Bassin Versant du Tech-Albères. Le CEREMA a élaboré une méthode Inter-régionale « Exzeco » ou « chemin de l'eau » pour comprendre le phénomène de ruissellement et agir, traduisant des emprises potentiellement inondables sur des petits bassins versants. Cette étude montre que, hors des zones de PPRI connus, des zones de ruissellement et/ou de débordement sont présents sur le territoire. Ce risque est présent sur les parties aval des bassins versants, et tout particulièrement au nord, à l'aval du bassin versant de la Têt et au sud-est aux abords du Tech. Aussi, une potentielle aggravation du risque inondation et de l'aléa ruissellement est à prévoir, en lien avec le changement climatique. Ce dernier va accentuer les extrêmes météorologiques, avec des pluies plus importantes sur un plus faible nombre de jours. Les cumuls de précipitations quotidiennes remarquables et le nombre de jours avec fortes précipitations augmenteront légèrement d'ici l'horizon 2050. Un risque ruissellement qui impacte des secteurs urbanisés et peuplés



Source : étude EXZECO, CEREMA



Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation (valeur de référence 1976-2005) :



Source : Climatdiag - Météo France

Risque mouvement de terrain

Le territoire est concerné par des risques de glissements de terrain et d'éboulements ou chutes de blocs de retrait-gonflement des argiles, d'effondrement de cavités souterraines. La plaine des Aspres est concernée par une exposition à l'aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyenne pour la partie est.

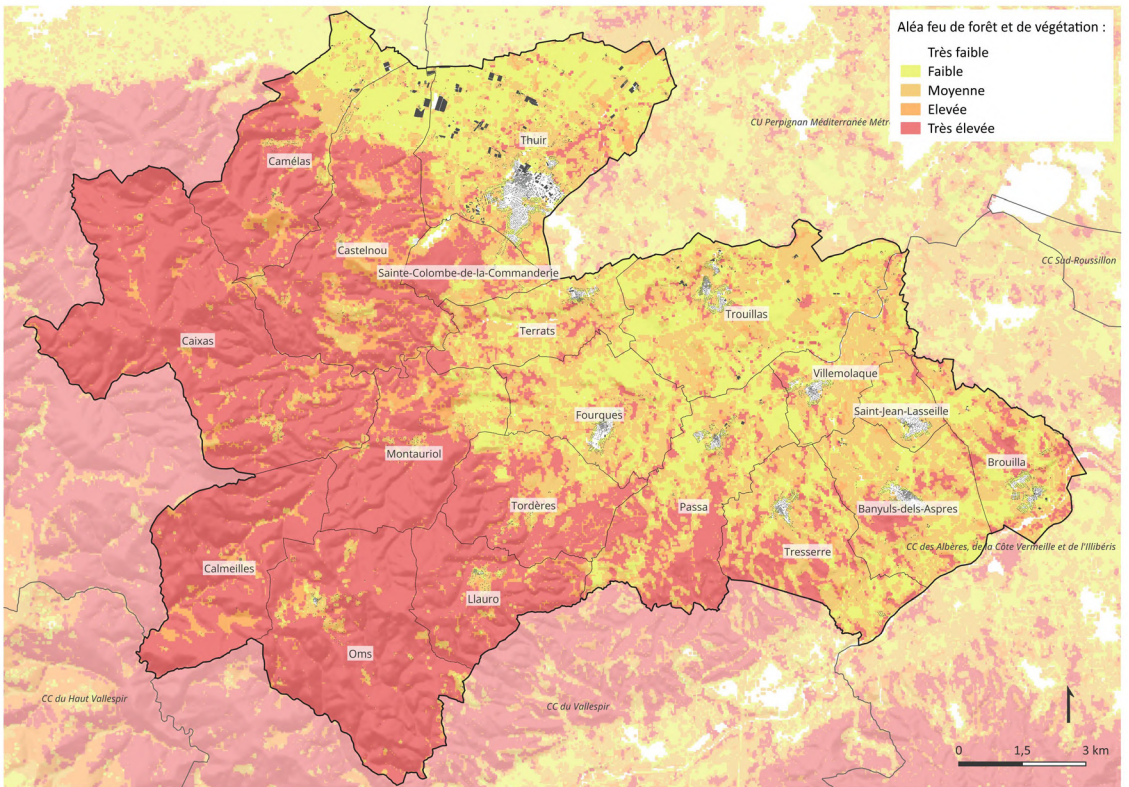
Remontée de nappes

Le territoire des Aspres est également concerné par le risque de remontée de nappes. Une grande majorité des zones de remontée de nappes est localisée aux abords du réseau hydrographique dans la plaine.

Légende

- PPR : plan de prévention des risques
- A : Approuvé
- R111-3 : Servitude prise pour le risque inondation
- P(E) : Prescrit
- PSS : Plan des Surfaces Submersibles
- OLD : Obligation Légale de Débroussailement

Un aléa feu de forêt et végétation qui cohabite avec des zones habitées



Source : DDTM66 - 2022

Synthèse des risques naturels sur le territoire de la CCA.

	INONDATION		MOUVEMENT DE TERRAIN					SEISME	FEUX
	Inondation	PPRn	Retrait-gonflement des argiles	Glissement	Chute de bloc	Effondrement de cavité souterraine		Zonage sismique	OLD
Banyuls-dels-Aspres	X	PSS	X	X				3	X
Brouillas	X	A	X	X			A	3	
Caixas	X		X	X	X	X		3	X
Calmeilles	X		X	X	X	X		3	X
Camélas	X		X	X	X	X		3	X
Castelnou	X		X	X	X	X		3	X
Fourques	X	R111-3	X	X			A	3	X
Llauro	X		X	X	X	X		3	X
Mc rtauriol	X		X	X	X	X		3	X
Oms	X	A	X	X	X	X	A	3	X
Passa	X		X	X				3	X
Saint-Jean-Lasseille	X		X	X				3	X
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	X		X	X	X	X		3	X
Terrats	X		X	X		X	A	3	X
Thuir	X	P(e)	X	X		X	P	3	X
Tordères	X		X	X	X			3	X
Tresserre	X	PSS	X	X		X		3	X
Trouillas	X	A	X	X			A	3	X
Villemolaque	X	R111-3	X	X				3	X

ATOUTS

FAIBLESSES

PRINCIPAUX ENJEUX

1. Une ressource en eau fragile et sous pression

un maillage cours d'eau canaux existant à moderniser et mobiliser

Une mobilisation des acteurs locaux sur la question de la gestion de la ressource en eau avec Eaurizon 2070, Nappes 70 (Syndicat des Nappes) ou le SDEBA (Schéma d'Eaux Brute Agricole- Chambre d'Agriculture66)

Le réseau d'assainissement apparaît performant

Des nappes pliocènes en très fortes tensions et déficits structuraux et des records bas historiques depuis 2023, une ressource superficielle Têt en déficit structurel

Un contexte de changement climatique prégnant d'aridification globale du climat sur le secteur

Des années sèches intenses, étendues et prolongées qui se succèdent et entraînent une tension sur les milieux et des restrictions d'usages

Des pollutions, très localisées, dans les masses d'eau souterraines

L'anticipation de la raréfaction de la ressource en eau, avec des périodes de sécheresse plus nombreuses et une multitude d'usages à gérer.

La poursuite des économies d'eau et l'amélioration des rendements des réseaux d'irrigation.

La répartition de la ressource entre les différents besoins, voir une priorisation des usages, au regard de la croissance démographique à l'œuvre, des souhaits de développement touristique et d'accueil d'activités économiques.

La gestion des secteurs urbanisés qui sont en assainissement collectif pour limiter les impacts sur l'environnement.

L'amélioration de l'état écologique des rivières, en encadrant les sources de pollution et en anticipant les étiages.

La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement pour préserver le cycle naturel de l'eau (précipitation, infiltration, recharge).

2. Des milieux naturels aux enjeux multiples

Un territoire à dominante rurale, où les milieux naturels, agricoles et forestiers sont très bien représentés et l'urbanisation peu étalée

Une grande superficie cumulée de périmètres institutionnels identifiant des zones à enjeux écologiques importants (Natura 2000, ZNIEFF)

Des milieux aquatiques et humides bien présents mais rarement en eau

La perte de milieux ouverts et semi-ouverts par la déprise agricole

L'altération des milieux aquatiques et humides par augmentation des pressions sur la ressource en eau (en quantité et en qualité), en lien avec le réchauffement climatique

La maîtrise du développement urbain, en particulier au contact des secteurs remarquables pour le paysage et la biodiversité.

L'encadrement du développement des énergies renouvelables sur le territoire, pouvant impacter les paysages et la biodiversité.

3. Des continuités écologiques identifiées à travers le territoire : la trame verte et bleue

Une mosaïque de milieux naturels, dont certains sont d'ores et déjà reconnus et protégés

De nombreux corridors écologiques, qui relient notamment des « coeurs de nature »

Une trame noire bien préservée dans les reliefs

De nombreuses discontinuités (infrastructures de transports, obstacles à l'écoulement des cours d'eau) et une pression liée à l'étalement urbain qui impactent les TVB

Des discontinuités sur des secteurs à enjeux, comme les berges du Tech et de la Têt ou entre massif et plaine

Un risque incendie et un accroissement de la sécheresse qui menacent certains milieux naturels

La préservation des écosystèmes du territoire abritant de nombreuses espèces protégées.

La pérennisation de la trame verte autour des espaces naturels reconnus et/ou protégés.

La restauration de corridors écologiques impactés par les activités humaines.

La préservation des ripisylves et des zones humides, dans un contexte de tension sur la ressource en eau.

La maîtrise de l'étalement urbain et l'analyse d'une potentielle trame verte urbaine à instaurer.

4. Une géographie et un climat générateurs de risques

Des risques connus, donc plus faciles à anticiper pour réduire la vulnérabilité

Des outils mis en place pour mieux anticiper et gérer les risques

La faible prise en compte des eaux pluviales et de ruissellement dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur

La progression du risque d'incendie, amplifié par le changement climatique et la déprise agricole

La population en secteur de montagne est particulièrement vulnérable au risque feux de forêt, de par un isolement et un vieillissement plus marqué qu'en plaine

L'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols renforcent le ruissellement et accroissent la vulnérabilité des habitants face au risque inondation

Le mitage de certaines communes de montagne renforce l'exposition des habitants au risque feux de forêt

La mise en place de communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques : de l'usager consommateur à l'usager citoyen.

La mise en œuvre et le suivi des OLD.

La prise en compte du risque ruissellement dans les projets et l'aménagement du territoire, moins connu que le risque inondation mais dont l'intensité tend à s'accroître.

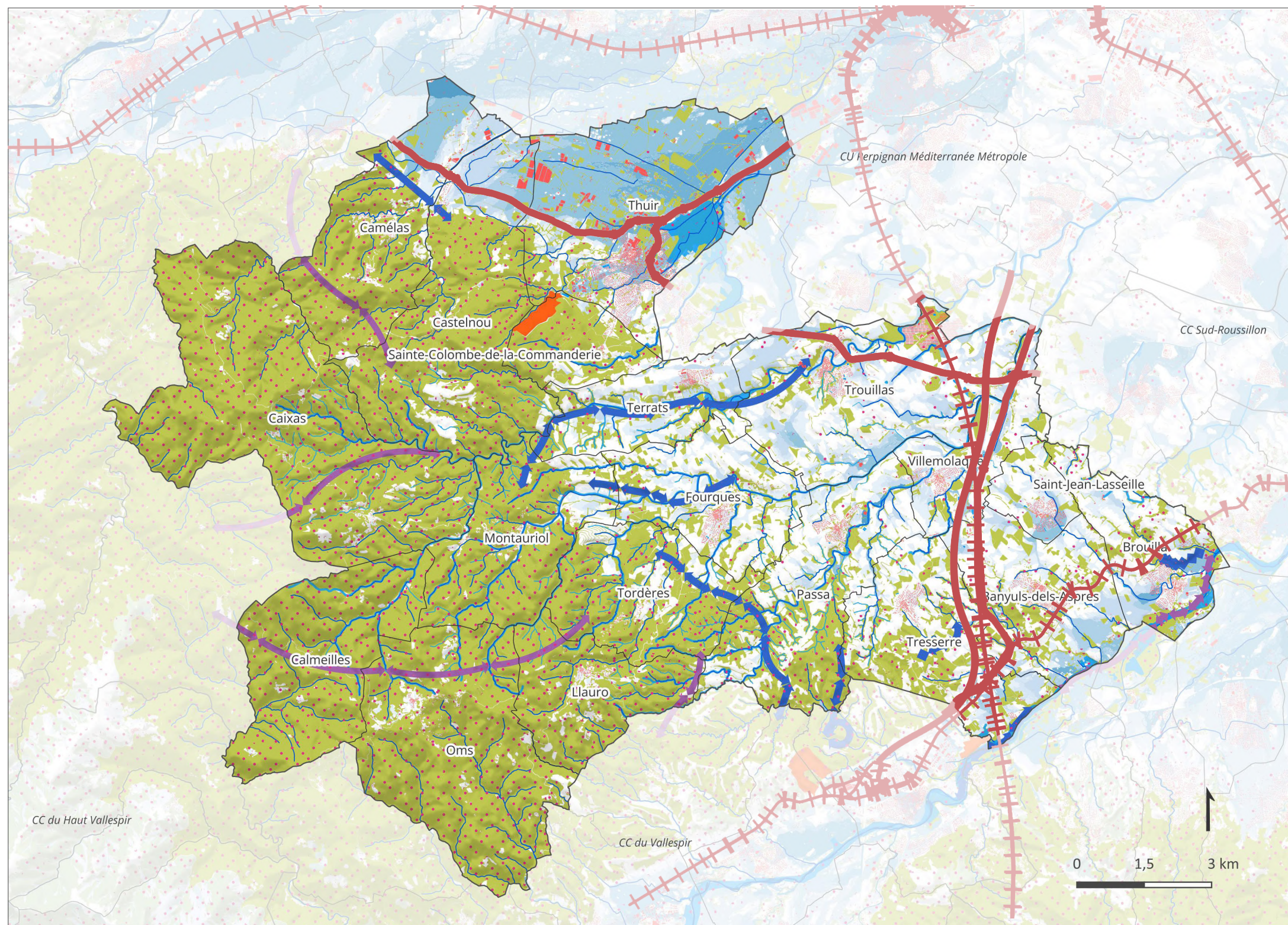
La prévention et l'anticipation de la gestion des eaux pluviales dans l'existant (désimperméabilisation) et dans les futurs projets.

L'entretien et la valorisation des éléments participant à atténuer les phénomènes de crues (zones humides, zones d'expansion, ripisylves, espaces verts...).

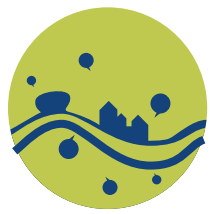


Synthèse cartographique

Un environnement privilégié mais fragilisé



- Une trame verte riche (toutes sous-trames confondues) : forêts, landes, maquis, prairie, haies
- soumise à un risque feu de végétation qui tend à s'accroître par l'enrichissement lié à la déprise agricole
- Une trame bleue comprenant un large réseau de rivières et de ruisseaux
- Des zones humides, réservoirs de biodiversité
- Des corridors écologiques à préserver
- Des corridors écologiques à conforter
- Une fragmentation de la trame verte et bleue par les axes de circulation et l'urbanisation
- Des zones propices au ruissellement, à la concentration des crues et donc potentiellement inondables
- La carrière de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie : des enjeux d'intégration paysagère et de transport routier. Ainsi qu'un impact environnemental, compensé par une préservation d'espaces naturels fonctionnels.



PARTIE 3 | Un territoire de solidarités

1. A l'échelle locale, une nécessaire solidarité entre les habitants

Le socle géographique riche et contrasté des Aspres a influencé les dynamiques socio-démographiques. Mais si cette dichotomie a été un terrain fertile pour la mise en œuvre d'une solidarité à l'échelle locale, de récentes évolutions démographiques impactent cette spécificité. Tandis que, en parallèle, les besoins de la population nécessiteraient un renfort de cette solidarité locale.

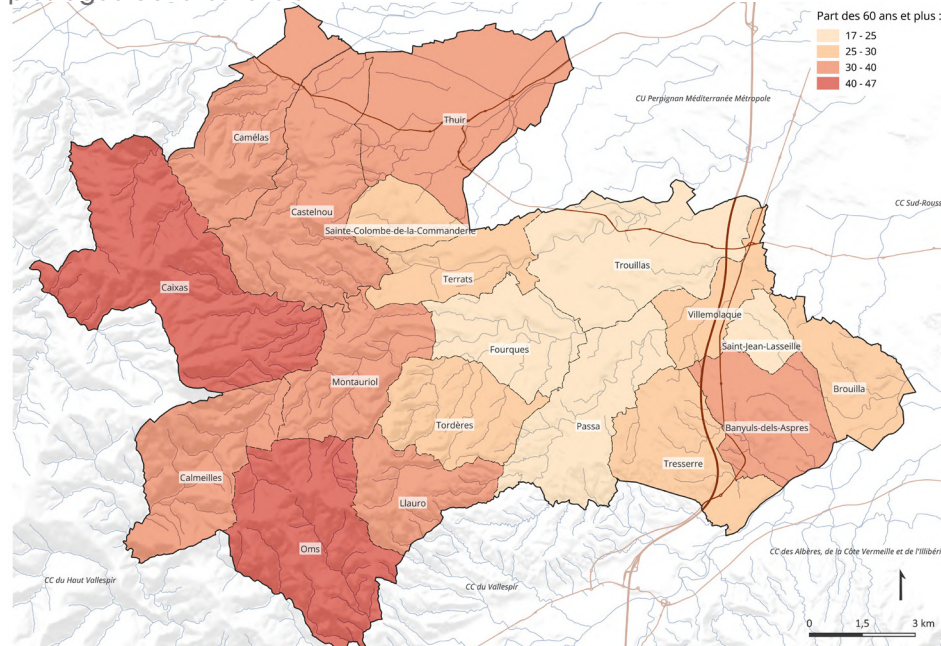
» Une attractivité disparate et des besoins spécifiques

Le territoire est indéniablement **attirant** : sa population croît fortement depuis le siècle dernier. Entre 2015 et 2021, c'est 10,6% de nouveaux habitants qui rejoignent la CCA. 40% d'entre eux ont entre 25 et 39 ans, témoignant de l'**attrait du territoire pour les jeunes ménages**. Les plus de 55 ans représentent toutefois 28% d'entre eux tout de même. Cette attractivité révèle néanmoins des **dynamiques différenciées** entre les communes de plaine, concentrant les populations, et les communes de montagne, dont la population croît faiblement et fait face à une augmentation de la vulnérabilité liée à son vieillissement.

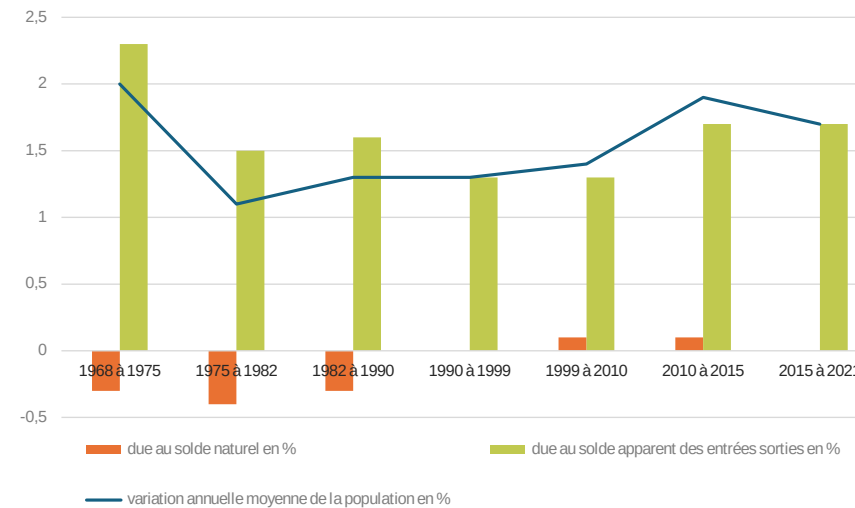
Les communes des reliefs présentent une population cumulant vieillissement et isolement. Néanmoins, si 35% des plus de 75 ans de la CCA vivent seuls, certaines communes de plaine ont des proportions plus importantes.

Le territoire accueille des **ménages plus aisés** que le reste du département (hors CC Sud Roussillon) avec un salaire médian de 21 800€ contre 20 650€ dans les Pyrénées Orientales. Le taux de pauvreté y est aussi plus faible (16% contre 21%).

Une dichotomie plaine/montagne marquée par la population plus âgée dans les reliefs



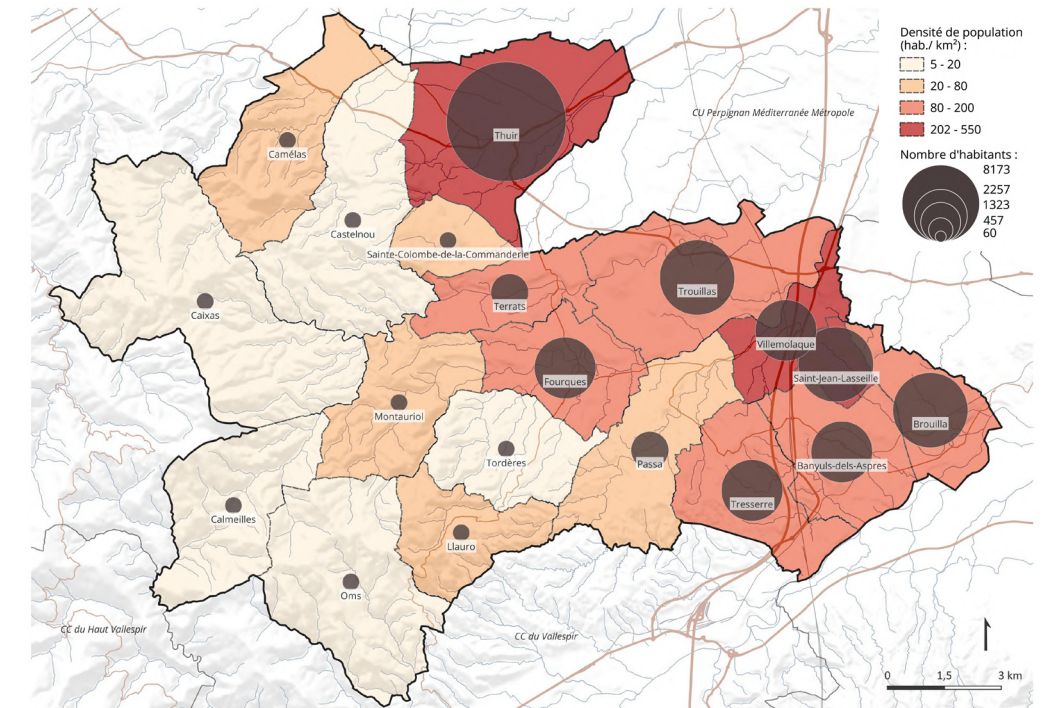
Une croissance démographique portée par les entrées sur le territoire depuis 1968



90% de la population concentrée dans 10 communes

Ce sont les communes de plaine, à l'est, qui attirent le plus, Thuir regroupant à elle seule 36% des habitants.

Une population concentrée à l'est



Sources : RP2021 INSEE et historiques



1/4 de la population a plus de 60 ans

La part des 45 ans et plus a augmenté de presque 4 points, alors que celle des moins de 45 ans a reculé d'autant : le territoire vieillit, plus rapidement que les territoires voisins.



33,1% de ménages d'une seule personne

C'est la part la plus faible du département, qui relativise la chute de la taille moyenne des ménages (fixée à 2,18 en 2021).

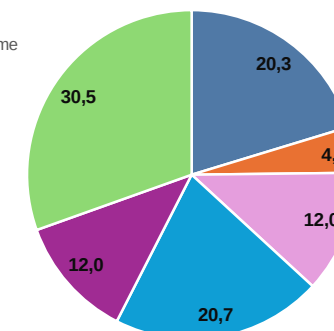
Eglise Sant Andreu de Banuyls et drapeau catalan à Banuyls-dels-Aspres



ville-centre, elle polarise population et association

- 1 association pour 83 habitants : le ratio est plus faible que dans le département, en partie à cause d'une tension sur les équipements empêchant l'accueil de nouvelles structures
- des communes de montagne avec peu ou pas d'associations
- des associations diversifiées

- Animation, patrimoine et tourisme
- Défense de causes
- Economie et attractivité
- Loisirs et culture
- Santé et social
- Sport



» Une solidarité qui se maintient ?

Les habitants des communes de montagne, plus âgés et contraints par le relief, sont davantage isolés mais adoptent des **pratiques solidaires** : covoiturage spontané, entraide, vivre-ensemble...

A contrario, les communes de plaine particulièrement attractives subissent ce qui est perçu comme un repli sur soi des nouveaux ménages. Il en résulte un **moindre usage des espaces publics et collectifs et un affaiblissement du tissu commercial**.

Le tissu associatif de la CCA est révélateur des dynamiques socio-démographiques en action (source : Répertoire national des Associations 01/07/2024) :

- 45% des structures sont à Thuir : en tant que

L'identité du territoire est aussi fortement marquée par la «catalanité» mise en avant par le Département. Plusieurs symboles visibles sont présents dans l'espace public, et la langue est un élément identitaire fort. Néanmoins, elle compte de moins en moins de locuteurs dans la CCA. Des actions sont entreprises pour faire perdurer cet héritage, notamment à Thuir.

2. Une solidarité organisée à l'échelle intercommunale

La Communauté de Communes organise une forme de solidarité à l'échelle intercommunale. Entre complémentarité et hiérarchie, elle permet d'avoir un large panel de services et d'équipements. Cependant, au regard des caractéristiques du territoire, ces aménités restent déséquilibrées à l'échelle de la CCA.

» Une ville-centre concentrant les aménités

Thuir concentre les aménités, jusqu'à 88% des commerces équipements et services de la gamme supérieure des Aspres (source : Base permanente des équipements). Les aménités du quotidien mais aussi plus occasionnelles sont **bien diversifiées**. En combinant son centre-ville et ses zones commerciales, sa densité commerciale est 2 fois supérieure à celle du reste du territoire.

Multipliant les actions pour conserver et améliorer le dynamisme de son centre-ville (ORT, PVD et Bourg Centre Occitanie), Thuir **lutte contre les effets concurrentiels du e-commerce et des zones commerciales** des territoires voisins.

» Une mutualisation des services du quotidien

L'intention de déployer une offre en service qui réponde aux habitants du territoire a été guidée par la collectivité. Cela s'est notamment traduit par la bonne couverture d'équipements à destination des familles, mais ce sont principalement les communes de plaine qui en bénéficient.

Les autres aménités sont moins répandues sur le territoire. Marchés de plein vent, commerces et services de santé sont concentrés à Thuir et quelques pôles secondaires à l'est. Ces services peuvent se retrouver **saturés par la forte croissance de population** de la plaine.

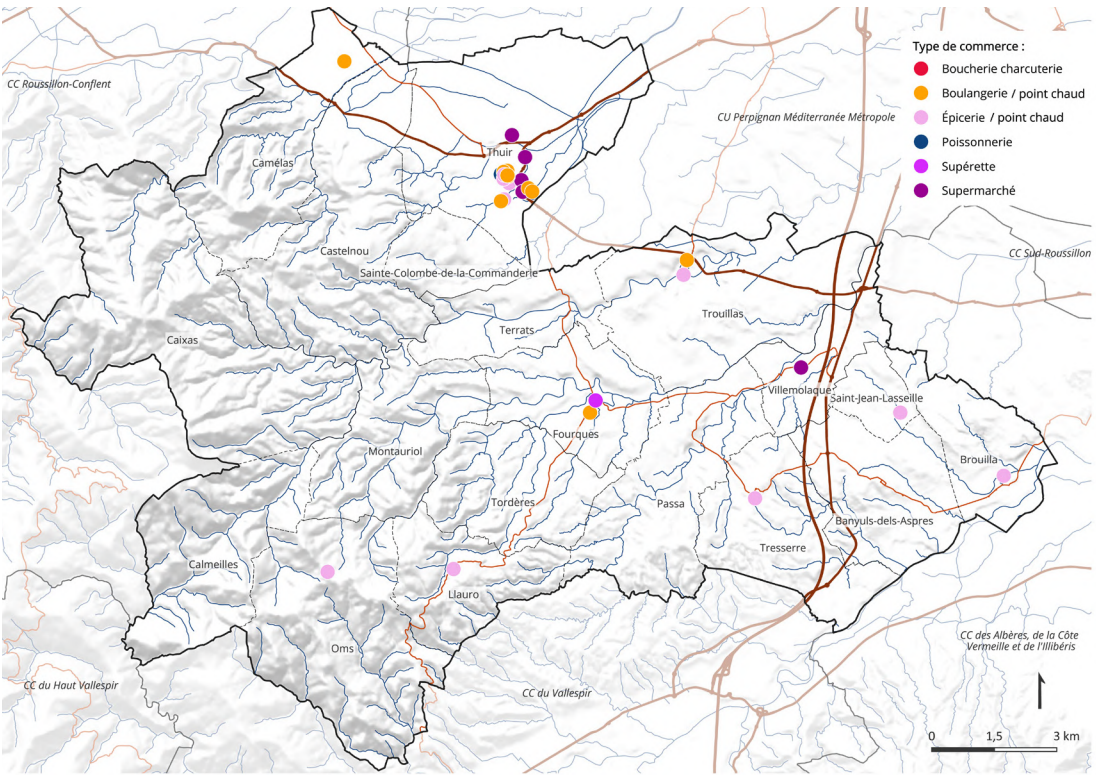
Ils sont aussi éloignés pour des personnes plus âgées et/ou en zone de montagnes.

En revanche, **des efforts de mutualisation des services publics du quotidien** sont à noter : le maillage permet d'assurer un service pour les habitants des communes de l'ouest.

» Un accès au numérique qui ne renforce pas les connexions

Les communes de montagne perdent en attractivité, avec **moins de 50% des locaux qui sont raccordables au haut débit** (similaire aux communes limitrophes). Alors que le télétravail est perçu comme un moyen de renouveler la population de ces communes, l'écart d'attractivité se creuse avec les communes de plaine.

Une offre en alimentation limitée, qui entraîne une dépendance aux pôles



Source : BPE 2021

Thuir, ville-centre et polarité principale concentre :

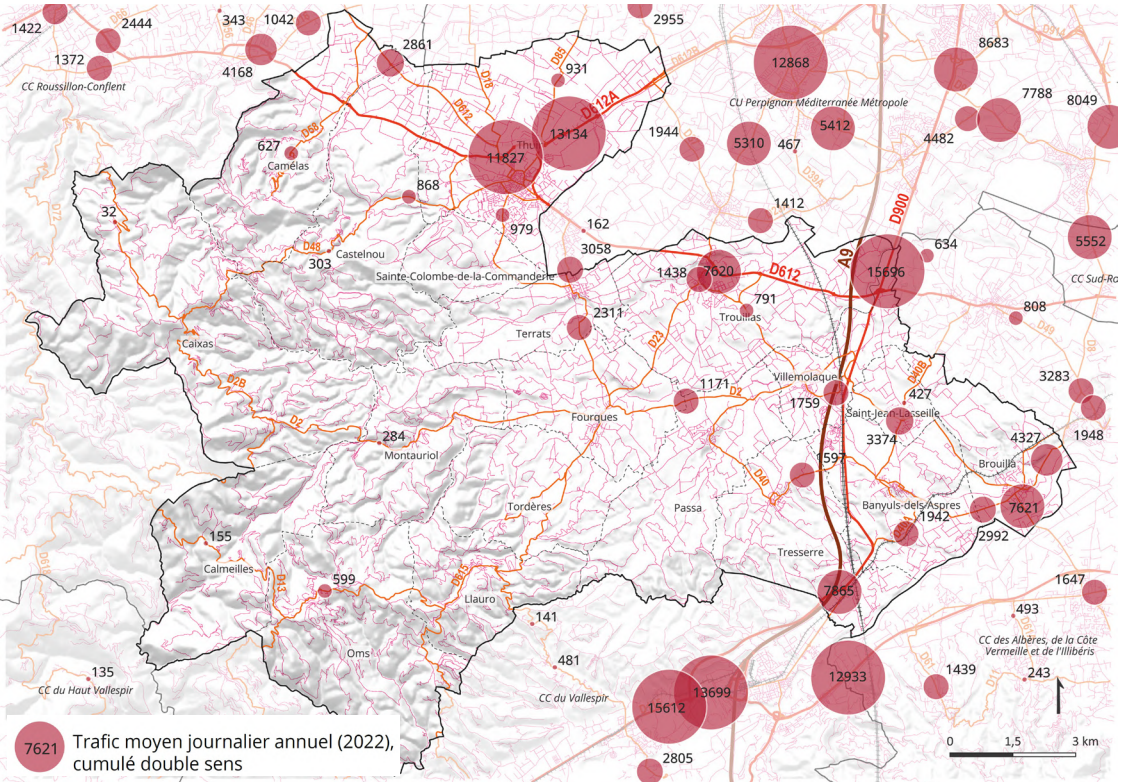
88%

des équipements, commerces et services supérieurs

66%

des emplois contre seulement 36% de la population

Des bourgs sous pression des flux routiers



Source : BDTopo 2023 - CD Pyrénées-Orientales

» Un territoire économiquement dynamique

Entre 2013 et 2023, le nombre d'emplois sur la CCA a **presque doublé**. Cette hausse significative s'est accompagnée de la création de nouvelles entreprises (+30%). La croissance économique rapide du territoire est portée principalement par le secteur de l'hébergement, du commerce et de l'industrie. Or ces trois secteurs ont des besoins spécifiques pour leur développement, et questionne les 6 ZAE du territoire qui apparaissent déjà saturées.

+ 43% d'emplois en 10 ans portés par les secteurs :



Industrie

+50% d'emplois



Commerce

+67% d'emplois



Hébergement

+54% d'emplois

» Des difficultés de recrutement

Tandis que le nombre d'emplois de la CCA est croissant, l'accueil de population est davantage soutenu.

Malgré son dynamisme démographique et économique, la CCA souffre d'un taux de chômage élevé (14,3%, l'un des plus bas du département). Il est inégalement réparti : les communes de montagne en souffrent davantage que les autres. Pourtant, la demande d'emploi est forte sur le territoire : les secteurs de l'offre et la demande ne coïncident pas.

» Des traversées de bourg complexes

La croissance des communes s'est accompagnée d'un essor du trafic. **L'intensification du passage routier dans des bourgs anciens inadaptés perturbe la circulation**. Les déviations sont l'occasion pour des commerces de s'installer et de capter la vitalité des centres-bourgs.

L'espace dédié aux piétons et modes doux est souvent restreint sur ces voies dont la largeur est limitée. Et l'offre de transports en commun ne permettant pas d'assurer un report des flux par véhicules personnels.



Traversée de Fourques

3. Des complémentarités à plusieurs échelles

La Communauté de Communes organise une forme de solidarité à l'échelle intercommunale. Cependant, en tant que territoire périurbain et de montagnes, ses habitants doivent se tourner vers les territoires voisins pour certaines aménités : équipements structurants, emplois, commerces occasionnels... Le réseau de transport en commun étant restreint, la dépendance à la voiture reste forte.

La CC des Aspres est aussi à l'interface de ces territoires, qui ont leurs dynamiques propres, tel que le tourisme.

» Une dépendance aux territoires voisins

Les actifs du territoire sont fortement liés au pôle d'emplois important que représente la CU de Perpignan, alors même que **50% des actifs occupés des Aspres y travaillent**.

Thuir est le centre d'un **bassin de vie** qui s'étend au fil des années. Toutefois, du fait des caractéristique géographiques des Aspres, le territoire du quotidien est morcelé : les communes de la CCA sont intégrées à plusieurs bassins de vie centrés sur des territoires extérieurs. Pour certains équipements supérieurs (ex : un lycée), c'est le territoire entier qui dépend de l'extérieur. L'attractivité du territoire pour les jeunes ménages peut en pâtir.

» Des mobilités complexes

La satellisation de la CCA autour de Perpignan a entraîné une augmentation de la fréquentation des infrastructures routières : **la part modale du véhicule personnel a augmenté** de 3,4 points par rapport à 2010, pour atteindre 91,5%. Insuffisants pour absorber la hausse du trafic, les axes routiers ont atteint saturation, entraînant congestion et surplus d'émissions de gaz à effet de serre.

Le choix du véhicule personnel s'explique par le manque d'alternatives. Il existe :

4 lignes de bus à usage scolaire

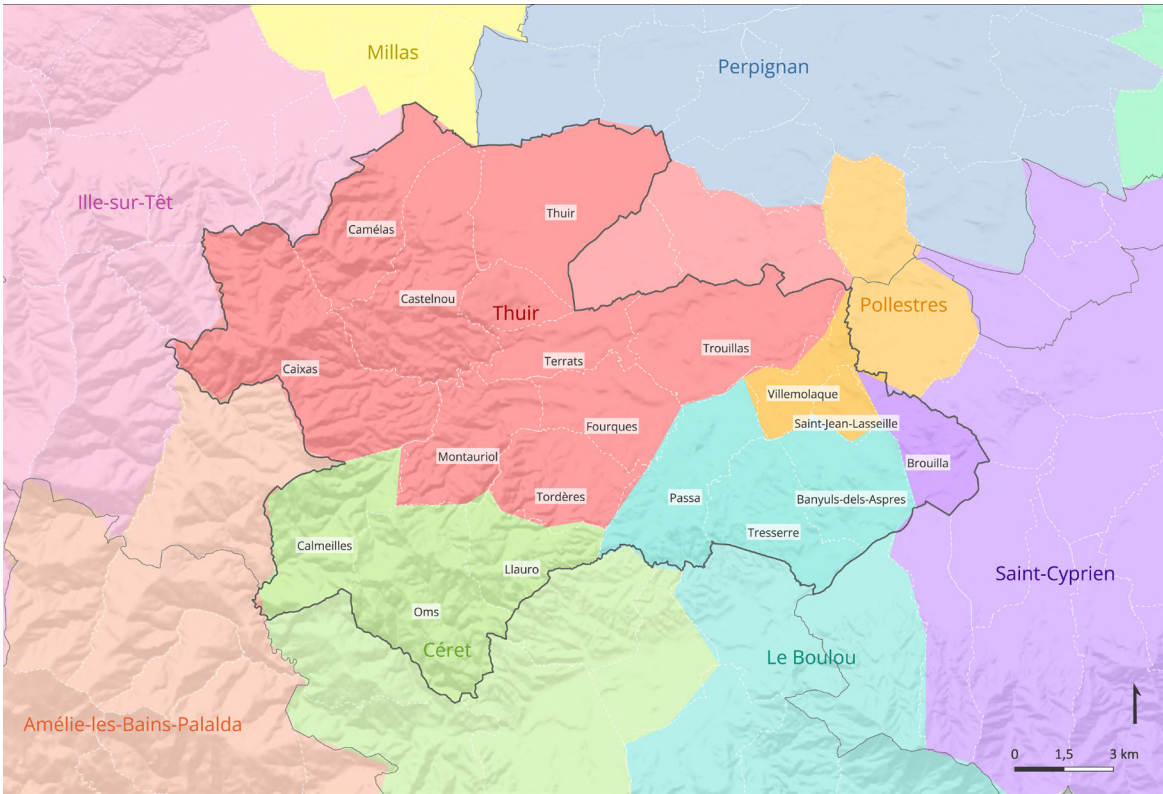
3 lignes de bus en direction de Perpignan qui ne desservent que l'est des Aspres

2 gares ferroviaires à proximité des Aspres

1 voie verte en extension qui doit encourager la multimodalité en reliant les gares

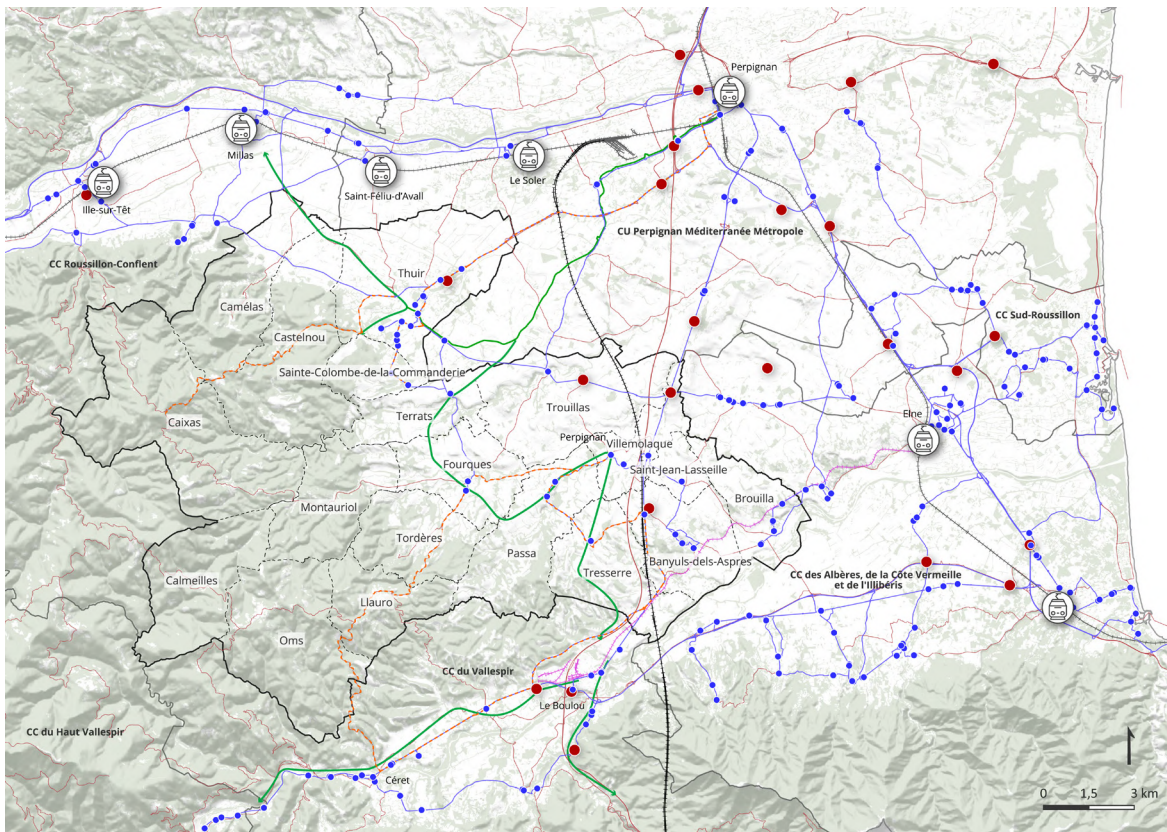
Le covoiturage s'implante sur le territoire, encouragé par le PCAET et porté par le Département. Il dispose de ses propres infrastructures, installées dans les communes de l'est des Aspres.

Bassins de vie 2024, une ville-centre forte mais un morcellement des bassins de vie



Sources : Bassins de vie 2024, INSEE

Des alternatives au véhicule personnel localisées au nord-est et orientées vers les territoires voisins



Sources : Schéma Directeur Cyclable, CD66, LIO Occitanie

» Une destination touristique qui doit trouver sa place

Située entre la mer Méditerranée et les hautes Pyrénées, les Aspres sont une destination touristique moins connues. Afin de développer son attractivité, le territoire s'est **stratégiquement positionné sur les valeurs du terroir, notamment en valorisant la gastronomie et la viticulture**. Ce choix profite principalement à Thuir mais diffuse encore peu les flux touristiques sur le reste du territoire.

Caves Byrrh, à Thuir



Source : Miretournages - Photo Jonty Champelovie

L'Office de Tourisme Intercommunal contribue à la valorisation des atouts du territoire : agritourisme (qui revêt une importance économique dans le maintien de l'agriculture locale), patrimoine, centre d'audiovisuel et paysages uniques à protéger...

Mais la **filière touristique est en structuration** : le territoire possède la 2^{de} plus faible intensité touristique du département, transformant peu en nuitées le tourisme d'excursion dont il fait l'objet. Il doit relever le défi de soutenir une activité viticole en difficulté et de gérer de manière optimale une ressource en eau limitée, afin de renforcer son positionnement stratégique et exploiter pleinement son potentiel.

Monastir del Camp, à Passa



Source : Office de tourisme Aspres-Thuir

1. A l'échelle locale, une nécessaire solidarité entre les habitants

Un territoire pionnier de la coopération et une communauté de services.

Une ville-centre attractive, portée par un solde migratoire positif.

Une plaine dynamique en matière d'accueil de population, avec une part non négligeable de ménages avec enfants.

Une solidarité encore visible dans les communes de montagne, avec une entraide notable entre les habitants et en particuliers envers les personnes âgées, renforcée par «l'isolement» de ces communes.

Un tissu associatif dense qui crée du lien et participe à animer les communes.

Une intercommunalité avec des dynamiques socio-démographiques disparates.

Une évolution visible et négative du vivre-ensemble sur les communes qui ont connu une croissance rapide, avec un certain délaisement des activités collectives.

Des équipements collectifs en tension sur les communes qui sont attractives, avec des besoins d'agrandissement et d'entretien qui entraînent des investissements publics importants.

Un certain vieillissement de la population en montagne, avec des ménages isolés de par l'éloignement des services et le relief et un solde migratoire négatif.

La réponse diversifiée aux besoins en logements : petites tailles, adaptés aux personnes âgées, aux ménages isolés, aux personnes avec de faibles revenus... pour répondre au parcours résidentiel et attirer des ménages diversifiés.

Le maintien d'une offre de services qualitative adaptée aux évolutions de la population.

L'équilibre dans l'accueil de population à l'échelle intercommunale.

La réduction de la vulnérabilité des personnes âgées, dans un contexte de réchauffement climatique et d'amenuisement du vivre-ensemble.

La prise en compte des tensions sur la ressource en eau, en lien avec les sécheresses et la croissance démographique observées sur la CCA.

2. Une solidarité organisée à l'échelle intercommunale

Une intercommunalité dont les actions sont structurées et à l'œuvre depuis plus de 60 ans, assurant un rôle de solidarité avec des équipements du quotidien qui «rééquilibrent» le territoire entre plaine et montagne.

La structuration d'un réseau de modes doux, de loisirs mais aussi du quotidien, adapté aux déplacements pendulaires.

Une ville-centre qui polarise des commerces et services d'importance.

La présence d'établissements économiques phares et porteurs d'emplois sur le territoire.

L'attractivité du territoire auprès des entrepreneurs souhaitant implanter leur entreprise.

La congestion du réseau viaire en direction de Thuir qui polarise les emplois et le manque d'alternatives en transports en commun.

Une part des habitants du territoire devant s'appuyer sur les pôles extérieurs pour leur consommation au regard du positionnement géographique de la ville-centre et de la desserte viaire.

Des communes avec une population importante mais qui offrent très peu de commerces et insuffisamment d'emplois, favorisant un aspect «ville-dortoir», au détriment du vivre-ensemble.

Des zones d'activité économique saturées et des entrées de ville à qualifier.

La poursuite du développement des voies pour modes doux et la sécurisation des départementales internes à la CCA.

Le maintien d'une politique volontariste de dynamisation du bourg centre de Thuir.

La sauvegarde des équipements de santé et des services spécifiques aux personnes âgées.

Le soutien aux équipements de solidarité entre commune (RPI, pôle de santé...).

Le renfort de la desserte numérique, notamment comme levier de développement et de connexion des communes de montagne.

La gestion de l'accueil d'entreprises, dans un contexte de réduction de la consommation foncière : en intégrant la stratégie de réinvestissement et de revalorisation du foncier existant, issue de l'inventaire des zones d'activité économique et en diversifiant l'offre en immobilier d'entreprises.

3. Des complémentarités à plusieurs échelles

Des bassins de vie de petite taille, bien que traduisant une dépendance aux pôles voisins, ils démontrent que les déplacements du quotidien sont assez courts

La proximité de gares ferroviaires, de voies vertes et de deux axes viaires structurants qui facilitent les flux vers les territoires extérieurs

Une structuration de la multimodalité avec la création d'aires de covoiturage sur le territoire

En matière de tourisme, des équipements qui démarquent le territoire comme : les Caves Byrrh, les bistrots des communes de montagne, l'artisanat d'art, le Village Catalan... Mais aussi des paysages attractifs mis en valeur par Miretournages de Pays Pyrénées Méditerranée.

La dépendance au pôle de Perpignan et aux territoires limitrophes en ce qui concerne les emplois et certains équipements structurants, augmentant les flux

Le manque de transports en commun structurants, tant pour les déplacements pendulaires que pour les flux de touristes

Un positionnement touristique entre le littoral et les montagnes à conforter notamment via le développement de l'offre d'hébergement marchand

Une activité touristique qui se consolide mais qui a aussi un impact sur l'environnement et sur la ressource en eau

La gestion des flux routiers dans les centres-bourgs.

La poursuite des politiques visant à proposer des alternatives à l'autosolisme.

L'amointrissement de la dichotomie entre la croissance démographique et le nombre d'emplois créés à l'échelle intercommunale.

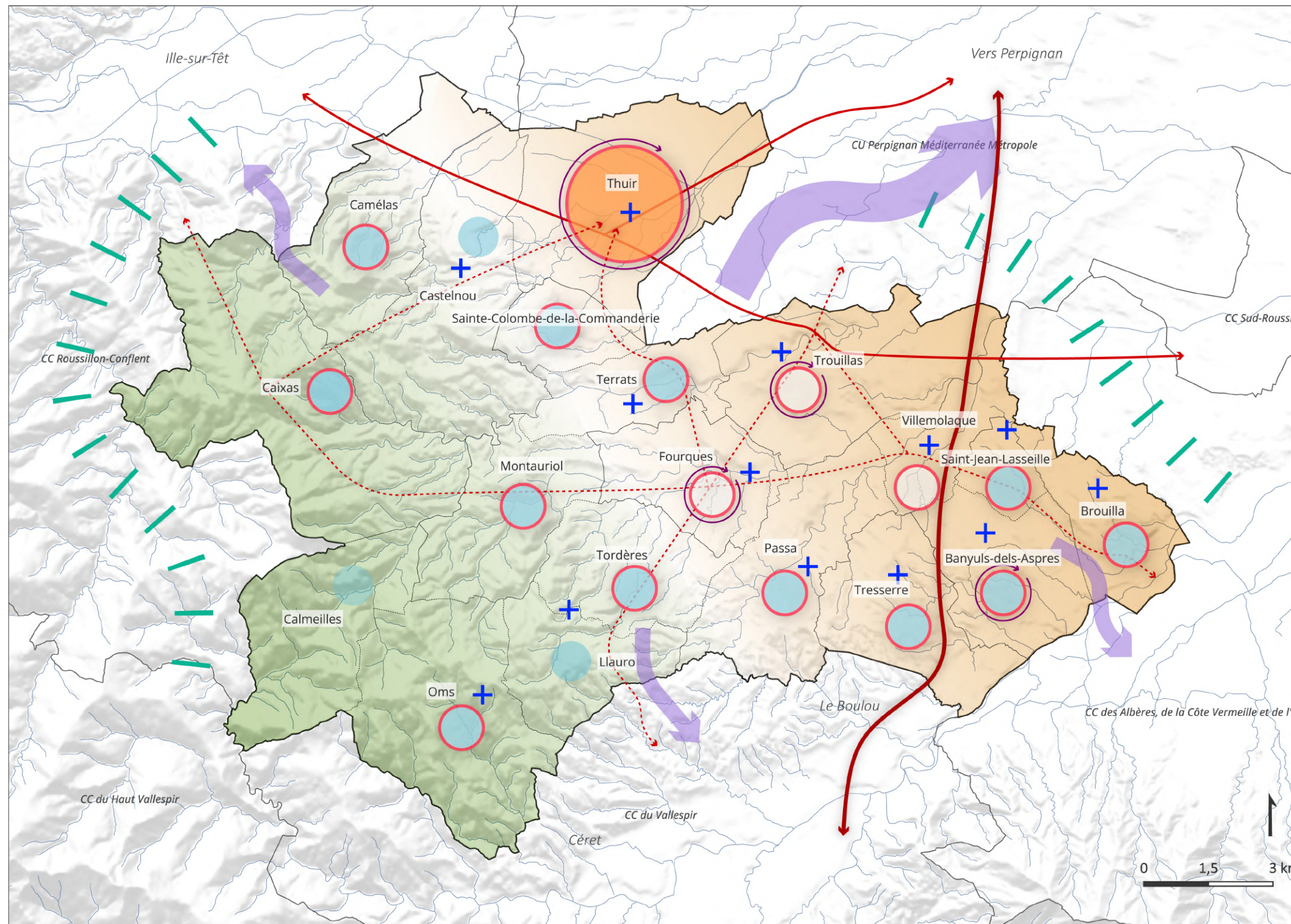
Le soutien aux synergies entre le développement touristique et la valorisation de l'activité viti-vinicole.

L'anticipation de l'évolution de l'attractivité touristique à moyen / long termes dans un contexte de réchauffement climatique (équilibre entre les usages de l'eau, réduction des îlots de chaleur, prise en compte du confort thermique des voies modes doux, sensibilisation aux risques...).



Synthèse cartographique I

Un territoire de solidarités



Une dichotomie entre plaine et montagne, rééquilibrée par les aménagements ?

- Une plaine dynamique, entraînant : une pression sur les équipements, des impacts sur le vivre-ensemble et une consommation foncière accrue
- Un secteur de montagne avec des ménages davantage isolés et vieillissants
- Des communes en croissance démographique (taux d'évolution 2011 à 2021 positif) mais marquées par le desserrement des ménages
- Mais un tissu commercial insuffisant, entraînant des déplacements vers les communes voisines, peu adaptés aux personnes âgées
- Des équipements mutualisés qui participent à rééquilibrer le territoire dans un esprit de solidarité
- Une ville-centre assurant son rôle de pôle central en accueillant : équipements de santé structurants, établissements économiques employeurs, collège...
- Des ZAE saturées, limitant l'accueil d'établissements employeurs

Des infrastructures de mobilités :

- qui font lien vers l'extérieur du territoire
- mais source de fracture
- un réseau viaire interne qui peine à faire lien, avec peu d'alternatives aux voitures et qui limite les déplacements doux

Des échanges avec les territoires voisins :

- des flux nécessaires vers les équipements structurants et le pôle d'emploi perpignanaise
- des flux du quotidien vers une offre commerciale dense et proche
- un positionnement touristique en à conforter, entre montagne et littoral



PARTIE 4 | Des évolutions qui impactent la cohésion

1. Un tissu urbain qui se désolidarise

L'analyse du développement urbain des communes pour accueillir la population croissante met en lumière l'impact que les formes urbaines peuvent avoir sur la vitalité des bourgs et les solidarités. Aussi, l'évolution de l'habitat ne coïncide pas avec les besoins en logement sur le territoire.

» Standardisation des cadres de vie

Depuis le siècle dernier, l'accueil d'une population croissante est passé par l'extension des villages. Néanmoins, les Aspres sont composées de villages de typologies différentes, qui sont soumis à des dynamiques distinctes.

En plaine

Marqués par une forte croissance à l'est, les villages de l'est se sont étalés. Les extensions prennent la forme d'un tissu pavillonnaire et de lotissements **consommateurs de foncier**. Elles possèdent un certain potentiel de densification.

Les tissus en lotissements déconnectés des bourgs n'ont pas bénéficié d'intégration paysagère, ni sociale : les formes urbaines, clôturées, avec peu d'espaces publics, limitent l'intégration des nouveaux habitants, et ces zones pavillonnaires standardisés nuisent à la volonté de préserver une identité paysagère forte.

Les extensions urbaines ont été réalisées sur des terres agricoles et sur des terres soumises au ruissellement.

» Un tissu ancien peu attractif

La priorité a été donnée à la construction de neuf plutôt qu'à la réhabilitation de l'ancien pour accueillir une population augmentant rapidement. Entre la délocalisation des commerces et services le long des axes routiers, les nouvelles polarités en-dehors des coeurs de bourg et l'étalement qui peut conduire à des séparations physiques avec les centres-bourgs, ces extensions urbaines conduisent à un **affaiblissement des centres**. Il en résulte aussi une **vacance structurelle des logements anciens**. Le tissu ancien est peu accessible en voiture, alors que ses espaces publics sont saturés par la circulation routière.

21,6%
des résidences principales construites après 2006

1/4
des immeubles de bourg sont des passoires énergétiques

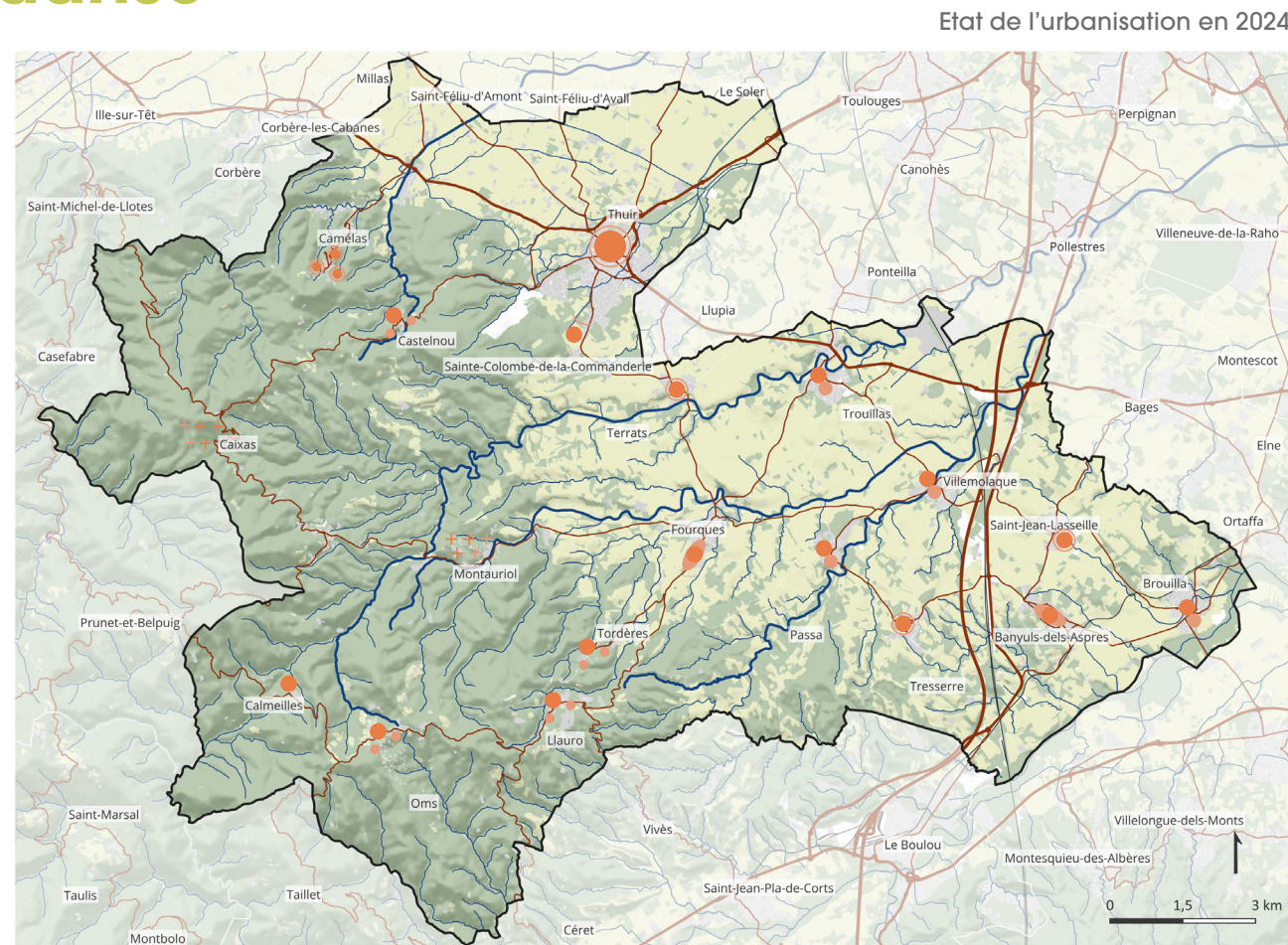
81%
des logements sont des maisons individuelles

En montagne

La croissance des villages de montagne est plus lente, mais aussi plus éclatée. L'étoffement des hameaux par des pavillons et l'installation d'équipements dispersés créent de **nouvelles polarités**, orientées vers la plaine. Les villages perdent en lisibilité.

Les extensions urbaines sont réalisées avec des travaux de déblai-remblai, qui modifient le relief. Elles mitent le paysage et impactent la qualité des points de vue.

La réhabilitation des mas agricoles contribue à l'éparpillement des populations, accentuant son exposition aux risques. La desserte en eau tend les réseaux, l'assainissement est géré individuellement, et le recours à la voiture y est indispensable.



Etat de l'urbanisation en 2024

Agglomération maintenue

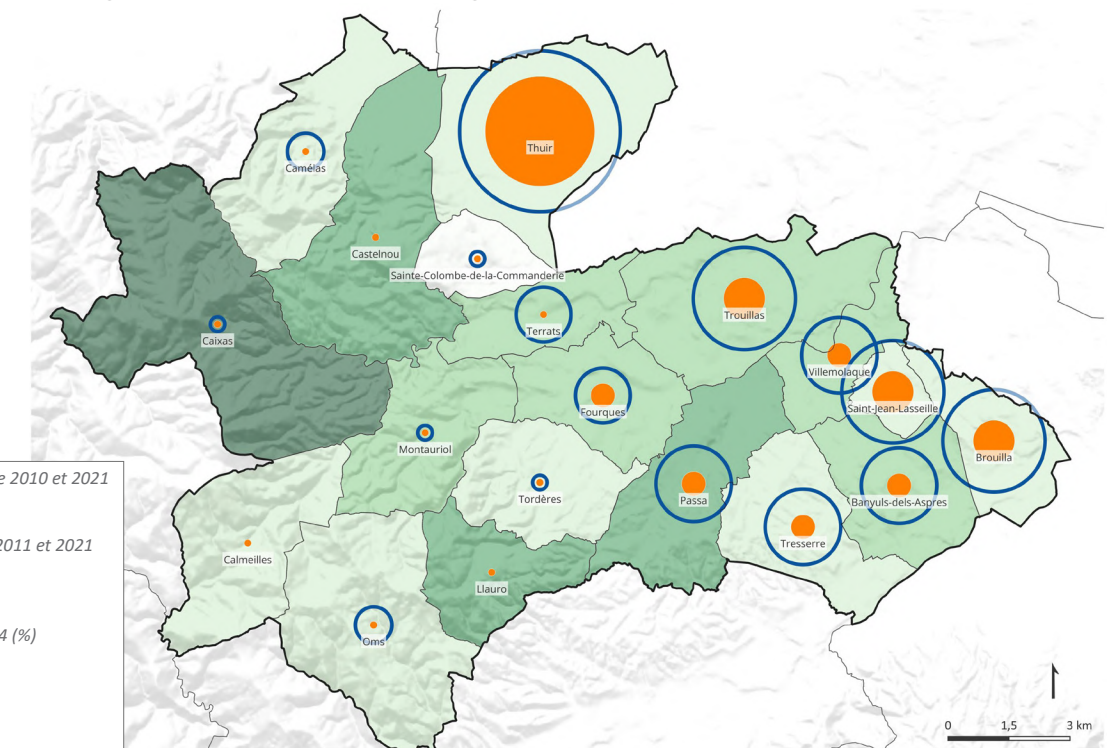
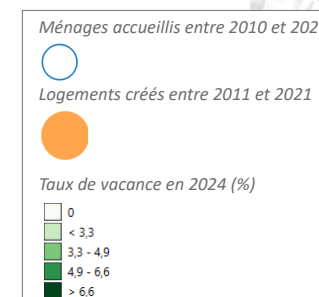
- L'agglomération forte
- La double agglomération
- L'agglomération linéaire
- Le bourg persistant

Agglomération affaiblie

- Le micro-bourg
- Le village éclaté
- Mas et habitations isolés
- Le bourg péri-urbain

Des disparités entre développement du parc de logements au regard du nombre de ménages accueillis et du parc de logements vacants

Mas réhabilité à Tordères



source : RP Insee et Sitadel

» Un parc de logement qui s'agrandit sans se diversifier

Le nombre de résidences principales a crû plus rapidement que le nombre de nouveaux ménages accueillis (65% VS 54%), principalement sous forme de pavillons standardisés. Aussi, la CCA souffre d'un manque de diversité de son habitat : 3/4 des logements comportent 4 pièces ou plus.

De nouvelles formes d'habitat émergent timidement (foyer inclusif, logement participatif...), mais l'essentiel des constructions ne répond aux besoins des populations du territoire. Le vieillissement de la population nécessite une offre adaptée, surtout dans les communes isolées. Les jeunes ménages manquent de moyens, et la taille moyenne des ménages se réduit. La **pression de la demande de logements sociaux augmente** alors que leur construction ne progresse pas aussi vite que les autres types de logement. Il peut prendre plusieurs formes (individuelle ou collective), mais les bailleurs sociaux peinent à multiplier les projets à cause du prix croissant du foncier.

2. Une agriculture en mutation

Les concertations et permanences agricoles révèlent les enjeux nombreux inhérents à l'activité agricole des Aspres. Évolutions socio-économiques et changement climatique exercent des pressions poussant l'agriculture à se transformer en profondeur. Or, elle est facteur de cohésion sociale, et nécessaire à la préservation du cadre de vie et d'un sol vivant réversible.

» Une activité nécessaire

L'agriculture est un élément fort de l'identité des Aspres. Elle façonne les paysages et fait rayonner le territoire pour sa valeur oenologique. Ses fonctions sont multiples.

- Elle est pourvoyeuse d'emplois : les agriculteurs exploitants représentent 4,6% des emplois de la CCA ;
- Elle entretient le paysage, et maintient le cadre de vie attractif du territoire ;
- Elle limite le risque incendie, en fournissant des coupures de combustible ;
- Elle est au cœur du positionnement stratégique de la CCA pour le tourisme : son terroir riche lui vaut de nombreuses reconnaissances pour la qualité de son vin (IGP, AOP...).

Son rôle est donc majeur dans l'usage des sols du territoire, et son évolution entraîne de nombreuses conséquences.

» Soumise au changement climatique

Le changement climatique a raréfié la ressource en eau sur le territoire. Alors que la sécheresse accroît le risque incendie et rend d'autant plus précieuse la capacité des champs à juguler l'expansion des feux, le manque d'eau menace la production agricole, et plus particulièrement viticole. Entre 2010 et 2020, les surfaces agricoles utiles ont diminué de 11%.

11% de réduction des surfaces agricoles en 10 ans

28% de réduction des surfaces viticoles en 10 ans

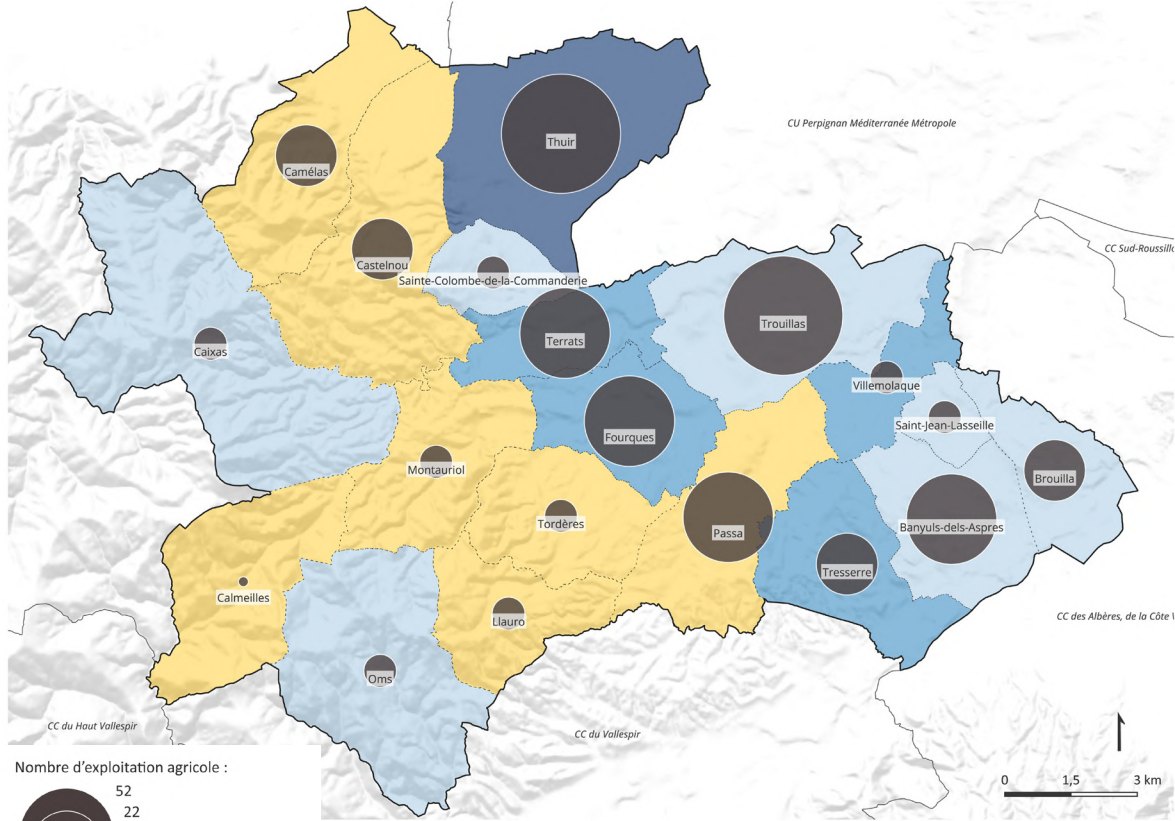
» Soumise à des évolutions socio-économiques

Deux menaces planent sur l'agriculture des Aspres :

- La réduction de la consommation de vin : les débouchés des viticulteurs des Aspres se sont réduites. Les exploitations les plus fragiles ont muté, diversifié ou cessé leur activité
- Le vieillissement des agriculteurs : 1/3 des agriculteurs exploitants ont plus de 60 ans.

Les exploitations les plus grandes perdurent, résistantes aux fluctuations économiques, tandis que de nombreuses micro-exploitations s'installent, preuve de l'attractivité du territoire.

Des exploitations agricoles en recul sur la majorité des communes, entre 2010 et 2020 :

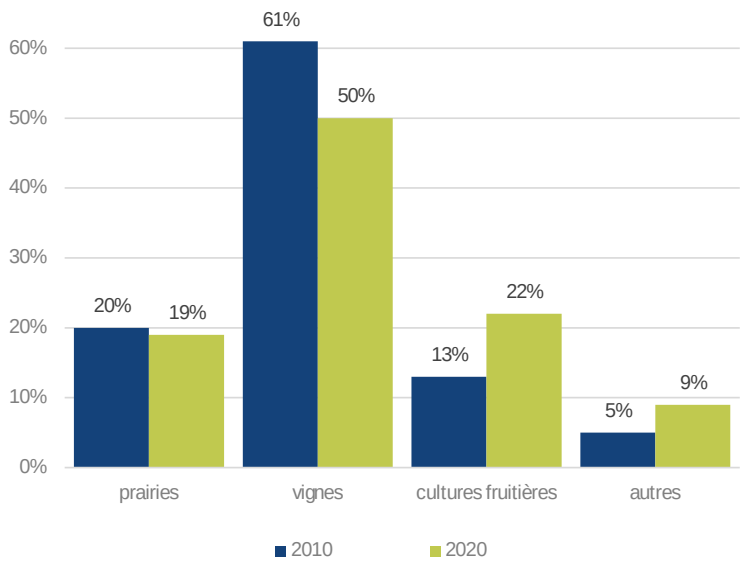


Le terroir viticole est connu et identifié à travers l'AOP Côtes du Roussillon des Aspres, mais il manque de valorisation et de reconnaissance.



Paroles d'acteurs du monde agricole local

Une répartition des surfaces en évolution entre 2010 et 2020 (SAU en %) :



Parc agrivoltaïque à Trouillas :



» Un territoire agricole encore attractif

La progression du nombre de salariés agricoles permanents (+82% entre 2010 et 2020) en atteste : l'activité agricole dans les Aspres est toujours économiquement viable. La **pérennité des grandes exploitations agricoles** marque une différence avec les autres territoires du département : la réduction du nombre d'exploitation est moins marquée dans les Aspres.



Cave coopérative de Terrats

» Des stratégies qui se développent

Pour faire face à ces mutations, le secteur agricole s'est rapproché de la demande sur son territoire. Il développe l'agriculture biologique et les circuits courts.

En parallèle, l'exploitation du potentiel solaire des parcelles agricoles se développe. **L'agrivoltaïsme permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs**, et de créer de l'ombre pour leurs cultures. Ils contribuent aux ambitions énergétiques régionales et locales. Cependant, **les installations photovoltaïques, de par leur dimensionnement, transforme les paysages des Aspres** et limite la portée de l'ambition du développement du tourisme vert, particulièrement lorsqu'ils sont concentrés dans une même zone. Par exemple, Trouillas concentre 67% des parcelles contenant des installations solaires.



Source : F. Hédelin

3. Un potentiel sylvicole valorisable mais sous tension

La forêt des Aspres gagne du terrain via l'enrichissement des surfaces agricoles. Historiquement exploitée pour la production de tanins et de charbon de bois, la perception de cette ressource a changé, d'autant plus qu'elle devient un facteur de risque incendie accru avec le changement climatique.

» Une exploitation sylvicole avec du potentiel

Dotée d'une **bonne desserte routière** et d'un **appareil productif disposant d'une bonne flotte de camions**, la CCA dispose d'un capital de bois sur pied important :

900 000 m3 ou **10,5 millions d'€**

Cependant le tissu économique autour du bois n'est pas très dense. **Les volumes de bois exploités sont faibles**. Pour le chauffage, ils servent en autoconsommation des Aspres. Les résineux financés par l'Union Européenne n'ont pas atteint leur maturité. Le bois de liège est exploité par une association.

» Une forêt menacée...

Les fortes chaleurs prolongées causent un rougissement des espèces les plus résistantes, et le manque d'eau en continu, conduit à un déficit foliaire. Les hivers doux participent également à la prolifération de nuisibles s'en prenant aux résineux.

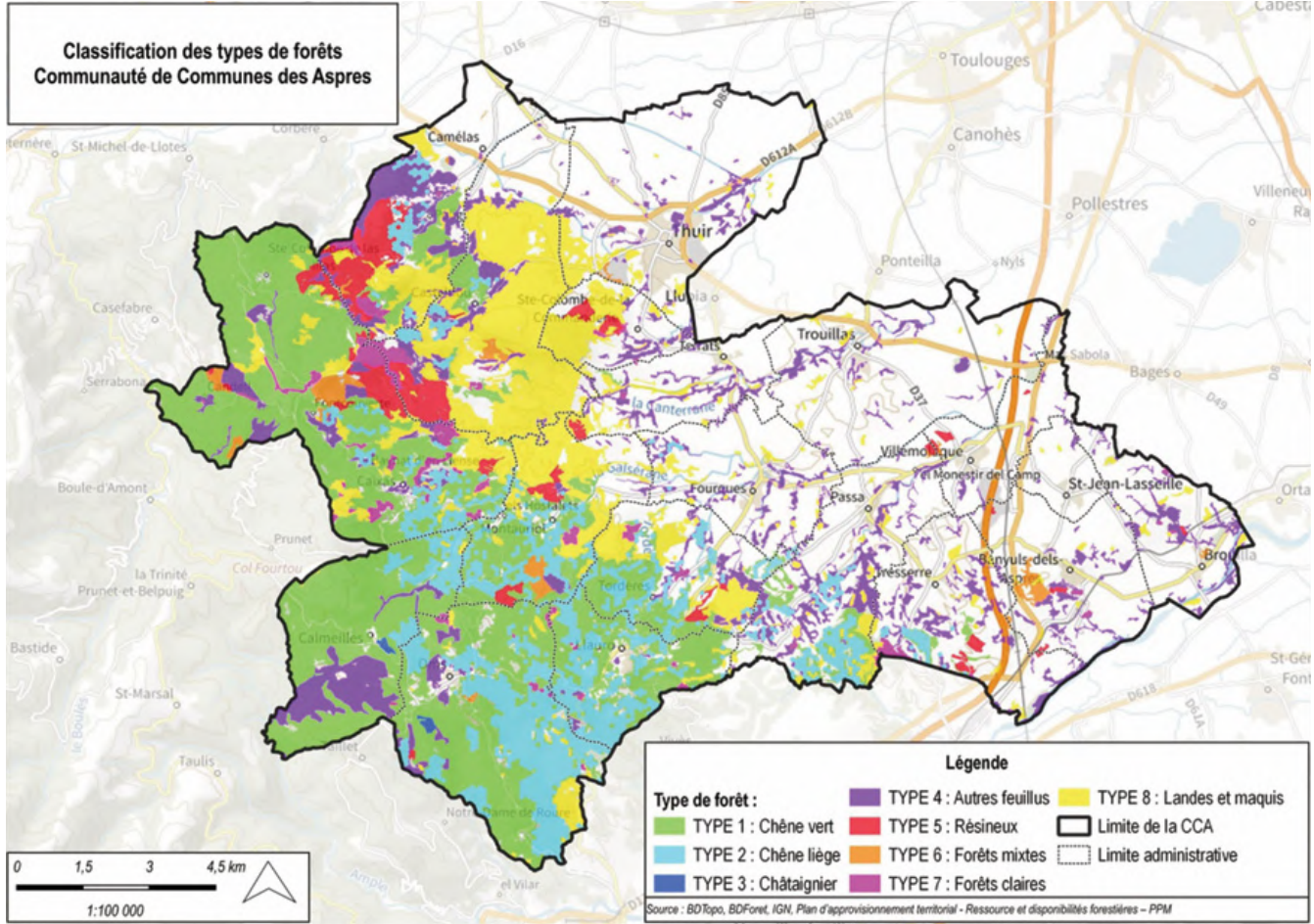
» ... et difficile à exploiter

La propriété de la forêt est morcelée, et à 99% de propriété privée. La majorité des associations existantes pour l'entretien de la forêt interviennent peu, laissant le patrimoine naturel s'altérer.

La partie publique de la forêt est entretenue en concertation avec l'ONF, qui est à l'initiative des plantations d'espèces résistantes aux feux, mais qui n'ont pas reçu de coupes amélioratrices depuis 2014.

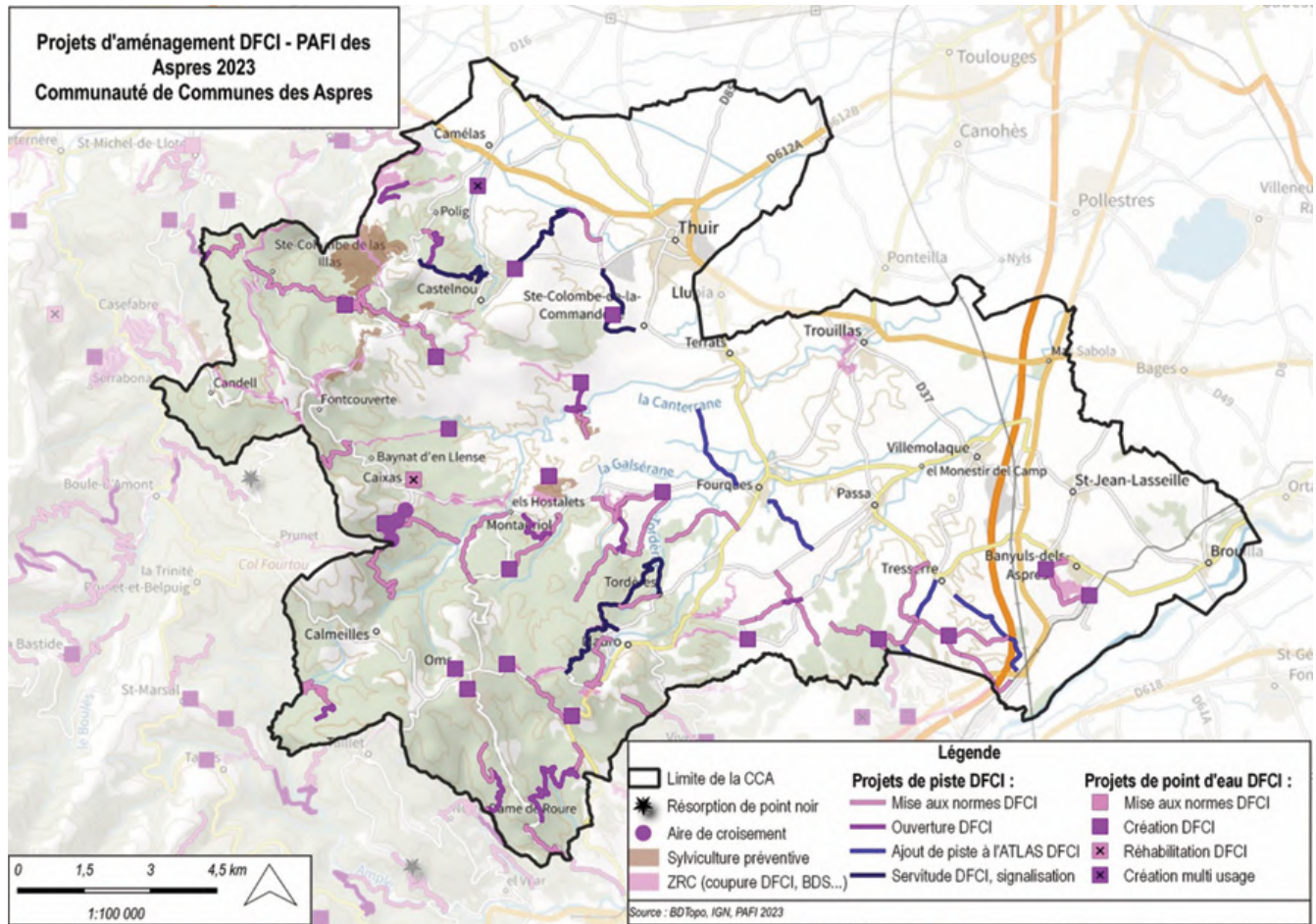


Forêt domaniale du Réart



Réalisation : AEF

Réalisation : AEF



» Une forêt soumise à un risque incendie important



7% du territoire des Aspres a brûlé entre 1985 et 2022



35% de la forêt est en pente avec risque d'accélération des feux



Des vents secs et fréquents accélérant l'expansion des feux

La malveillance est la principale cause des incendies sur le territoire, devant les départs involontaires en raison de travaux ou les départs accidentels. Ces trois causes correspondent à 75% des causes d'incendie, bien devant les opérations agricoles.

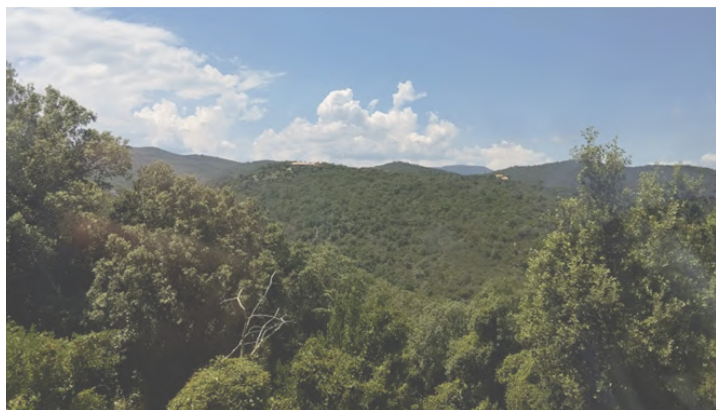
» Une gestion communautaire du risque

Ancrées dans une tradition de coopération, les communes mutualisent les efforts de lutte contre les incendies via un même Plan d'aménagement des Forêts contre les Incendies (PAFI). Bien que la CCA soit dotée d'un réseau dense de pistes DFCI, celles-ci nécessitent une mise au norme et l'ouverture de nouvelles infrastructures. Le déclin des surfaces agricoles réduit les Zones à Réduction de Combustibles (ZRC).

16 des 19 communes sont unies dans un même effort contre les incendies avec un PAFI

» Une gestion du risque contrainte

La création de points d'eau DFCI nécessite des fonds supplémentaires afin de limiter la pression sur la ressource en eau potable. **Le maintien d'une sylviculture préventive** aussi. Bien que soulagées en grande partie par le Fonds Vert et les différentes strates de l'État, la construction et l'entretien de ces infrastructures pèsent sur le budget des communes.



1. Un tissu urbain qui se désolidarise

Un développement urbain sous forme d'agglomérations en plaine qui permet de conserver les centralités.

Des noyaux anciens encore bien conservés et globalement habités, porteurs d'une identité locale marquée et d'une vie de village.

Des projets émergents de nouvelles formes urbaines et d'habitat.

Un potentiel de densification et de logements vacants à mobiliser, permettant de limiter la consommation d'ENAF

La dispersion de l'habitat en montagne, augmentant l'exposition aux risques, l'artificialisation des espaces naturels, les déplacements automobiles, et affaiblissant la vie de village.

Le développement de quartiers pavillonnaires déconnectés des centres anciens en termes de vie sociale et de cohérence architecturale et paysagère.

Un déclin progressif des centres anciens en raison de l'indéquation du bâti et du tissu urbain avec les modes de vie actuels, au profit des logements construits dans de nouveaux quartiers.

Une homogénéisation de la population du fait de l'inflation du foncier et du manque de diversité du parc de logements.

L'absence de stratégie globale de développement de nouvelles constructions au regard des enjeux d'accueil de population et de prise en compte du changement climatique.

L'élaboration d'une stratégie commune de développement urbain s'appuyant sur les ressources et contraintes locales (ressource en eau, risques, climat, relief, renfort de l'esprit de solidarité...).

La maîtrise de l'étalement et de la dispersion de l'urbanisation, afin de limiter l'exposition aux risques et de réduire la consommation foncière en lien avec les objectifs législatifs.

L'encadrement de la qualité urbaine, architecturale et paysagère des nouvelles constructions, afin de préserver le caractère des villages et faciliter la perméabilité entre les différents tissus urbains.

Le réinvestissement et l'adaptation des noyaux et du parc bâti anciens comme lieux d'habitat.

La diversification du parc de logements et des formes urbaines, afin de répondre à des besoins de logements plus petits, accessibles, adaptés aux jeunes ménages mais aussi aux ménages âgés, isolés.

Le maillage entre anciens et nouveaux quartiers.

La prise en compte du changement climatique dans les opérations d'aménagement de l'habitat (végétalisation, réduction des îlots de chaleur urbain, perméabilité, constructions bioclimatiques...).

2. Une agriculture en mutation

La vigne, première culture du territoire, avec un terroir connu et reconnu

Une agriculture diversifiée, avec des types de culture variés qui participent à l'identité locale et aux paysages caractéristiques des Aspres.

Un terroir reconnu, des cultures adaptées au climat méditerranéen et aux sols.

Une activité d'élevage et de polyélevage encore présente, avec des opportunités et des innovations porteuses (agriculture biologique, bergerie communale...), avec un rôle non négligeable sur l'entretien des milieux.

Des diversifications de l'activité qui permettent de pérenniser les exploitations sur le plan économique : oeno-tourisme, gîte à la ferme, labels de préservation de l'environnement, circuits-courts, ateliers de transformation...

Des tensions sur la ressource en eau qui perdurent et questionnent l'avenir de certains types de culture, et l'évolution potentielle des paysages

Un enrichissement des parcelles agricoles déjà à l'œuvre et qui risque de se renforcer, entre les difficultés climatiques, le coût du foncier, la prime à l'arrachage des vignes...

Une difficile reprise des exploitations pour les jeunes agriculteurs, dans un contexte peu favorable (prix du foncier, restriction d'usage de l'eau...)

Le recrutement et l'hébergement des saisonniers

3. Un potentiel sylvicole valorisable mais sous tension

Une forêt dotée d'essences utiles pour l'autonomie énergétique du territoire et l'industrie.

La présence d'un réseau d'infrastructures routières dense pour exploiter et protéger la forêt.

La présence de plusieurs établissements de valorisation du bois, avec un savoir faire local à revaloriser.

Une prise en charge communautaire grandissante du risque incendie permettant une couverture presque complète des espaces sensibles au risque incendie.

Des infrastructures contre le risque incendie financées en partie par des aides étatiques et européennes.

Une sylviculture contribuant économiquement à la vie du territoire et sécuritairement à la lutte contre le risque feux de forêt.

Un gisement de bois complexe à mobiliser, entre le morcellement parcellaire et la menace que représente le changement climatique (incendie, espèces invasives, maladies...).

Des infrastructures DFCI souffrant d'un manque d'entretien et évoluant lentement pour permettre aux forces d'intervention actuelle d'agir efficacement.

Une ressource en eau en tension à partager entre les différents usages et qui nécessite des investissements conséquents en infrastructures afin d'éviter les conflits.

Des friches agricoles qui fragilisent les forêts en s'embroussillant et en augmentant le risque feux de forêt...

Le soutien à l'activité agricole (projet d'irrigation des vignes par exemple).

L'appui à la diversification de l'activité agricole, pour assurer sa pérennité et rendre les installations de jeunes agriculteurs davantage favorables.

L'équilibre dans la gestion de l'eau, entre les besoins humains, agricoles et industriels et la baisse de la pluviométrie.

La réduction de la consommation foncière, en lien avec les objectifs de la Loi Climat et Résilience, mais aussi pour préserver les terres agricoles et limiter la spéculation.

Le traitement des lisières entre les franges urbaines des extensions et les parcelles agricoles.

La gestion des flux sur le réseau viaire, entre la hausse des migrations pendulaires, la pratique des modes doux et le trafic lié à l'activité agricole.

La valorisation des interrelations entre les éleveurs et le nécessaire entretien des friches agricoles.

La revalorisation des friches agricoles par d'autres alternatives que le pastoralisme ou la remise en culture : centrale photovoltaïque, reboisement...

La gestion de l'agrivoltaïsme, en considérant à la fois son apport financier aux agriculteurs et son impact négatif sur les paysages, dans un contexte de développement touristique et d'une attractivité démographique qui repose en partie sur le cadre de vie.

La structuration d'une filière bois, pour un apport de bois de chauffage local et un entretien des forêts.

La cohabitation de la filière bois, d'un cadre de vie attractif et d'un tourisme vert, notamment lors de coupes rases.

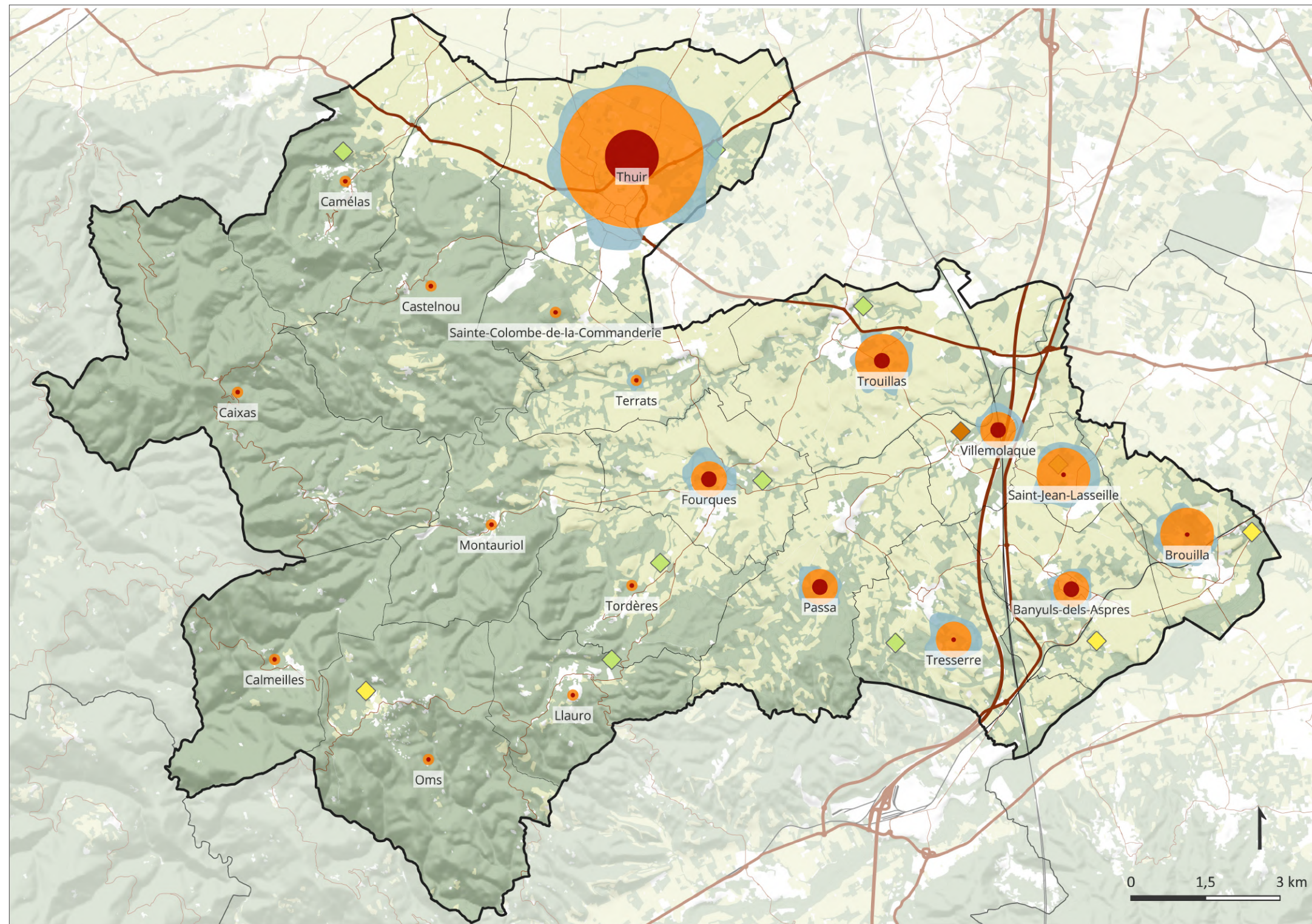
L'entretien et la mise au norme des infrastructures DFCI pour faciliter l'action des forces d'intervention en cas d'incendie.

Le soutien à la culture des chênes-lièges et à la valorisation du liège.



Synthèse cartographique I

Des évolutions qui questionnent le territoire de demain



- Une production de logements soutenue (logements construits entre 2011 et 2021) mais des ressources limitées et des contraintes locales pour maintenir une telle croissance
- Des logements installés dans les zones de risque incendie et sans zone tampon entre les habitations et la forêt
- Des habitations installées à proximité de zones de risque inondation et soumise à l'aléa de ruissellement
- ◆ < 80%
◆ 80 à 100%
◆ > 100%
- Accueil de ménages en fonction de la capacité des STEP
- Un potentiel de densification à valoriser, permettant de limiter l'étalement urbain
- Un potentiel de réinvestissement plus ou moins important dans les noyaux anciens et leurs bâtiments vacants (logements du parc privé vacants depuis plus de 2 ans, en 2024)
- Des activités agricoles et forestières avec un fort potentiel mais qui connaissent des pressions et évolutions multiples : consommation foncière, changement climatique, agrivoltaïsme, hausse des risques...